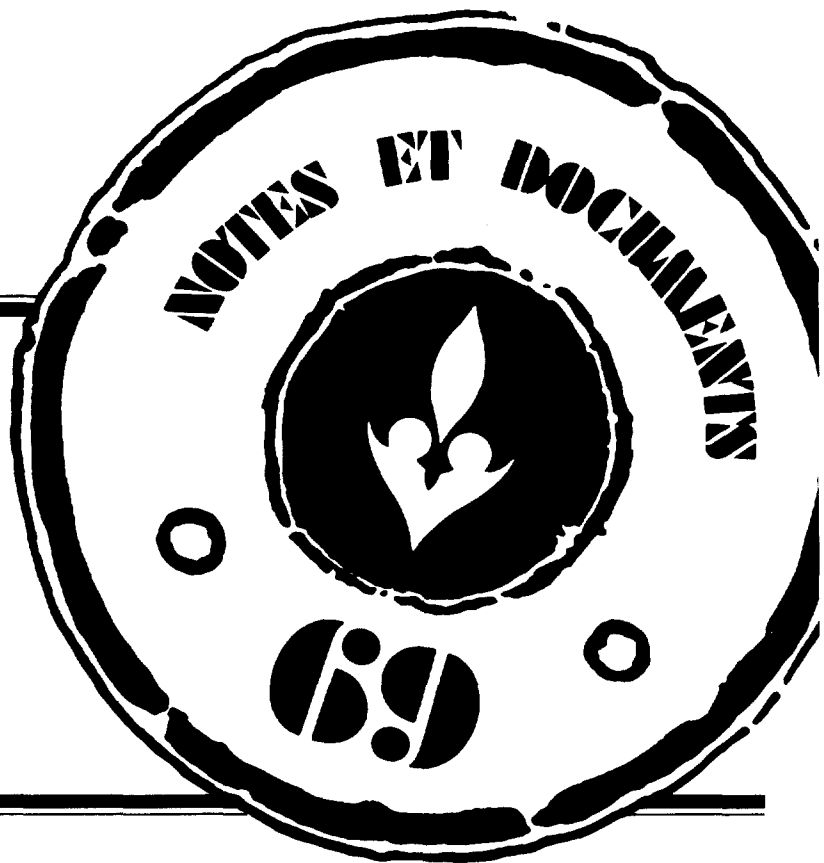


Conseil de la langue française



Gilles Lesage

Prix Jules-Fournier 1988

Québec 

Prix Jules-Fournier 1988

Gilles Lesage



Gouvernement du Québec
Conseil de la langue
française

Cet ouvrage a été publié par
le Service des communications
du Conseil de la langue française
sous la direction de Léo Gagné

Collaboratrices :
Louise Dion
Hermine Beauregard
Service des communications

Graphiste :
Composition Orléans inc.

Dépôt légal — 4^e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-19294-X



Prix Jules-Fournier 1988

*Sur proposition du jury,
le Conseil de la langue française
a l'honneur de déclarer lauréat du
prix Jules-Fournier*

Monsieur Gilles Lesage

*pour son écriture capable de raffinement et
de sagesse pouvant, du même souffle, exprimer
l'envers et l'endroit de la vérité;
pour sa connaissance approfondie des rouages de la phrase
et un équilibre constant entre la chose dite et
son importance réelle.*

*Fait à Québec,
ce troisième jour de décembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.*

*Le Président du
Conseil de la langue française*

*Le Secrétaire du
Conseil de la langue française*

Pierre Meunier *Richard Hébert*

Gilles Lesage

Huitième lauréat du prix Jules-Fournier

Le prix Jules-Fournier, institué en 1980 par le Conseil de la langue française, veut encourager la qualité de la langue chez les journalistes. Le prix ainsi nommé évoque la brève carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), dont Olivar Asselin écrivait qu'«il est probablement, à tout prendre, l'intelligence la plus complète, la plus fine qui ait encore paru parmi nous». Reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style, Jules Fournier travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie*. Il succéda à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et fonda son propre journal, *L'Action*. Nommé traducteur au Sénat en 1917, il écrivit un essai sur *La langue française au Canada*.

Le Conseil de la langue française a décerné cette année, sur recommandation d'un jury, le prix Jules-Fournier à monsieur Gilles Lesage, correspondant parlementaire et chroniqueur politique au journal *Le Devoir*.

Madame Suzanne Paradis, membre du Conseil, a présidé le jury dont les autres membres étaient madame Lise Gauvin, membre du Conseil, monsieur Laurent Laplante, journaliste, monsieur Marcel Pépin, chef du Service des nouvelles radio à Radio-Canada, et monsieur Florian Sauvageau, professeur au Département de l'information et des communications de l'Université Laval.

LAURÉATS

1981
Nathalie PETROWSKI

1982
Réjean TREMBLAY

1983
André DALCOURT

1984
Francine MONTPETIT

1985
Daniel PÉRUSSE

1986
Guy DESHAIES

1987
Pierre SORMANY

Proclamation du prix Jules-Fournier

1988

Hommage à Gilles Lesage

Le prix Jules-Fournier, fondé en 1981 par le Conseil de la langue française, est attribué chaque année à un membre de la presse écrite du Québec. Et chaque année le Conseil profite de l'événement pour souligner le rôle majeur que joue la langue journalistique dans notre société, en reconnaissant l'effort individuel d'un journaliste et, à travers lui, la contribution indispensable de l'ensemble des journalistes au maintien de la qualité de la langue française dans les médias d'information.

Tout choix, même unanime, demeure complexe: le lauréat de cette année faisait face à une concurrence redoutable de la part de ses collègues de la presse hebdomadaire ou mensuelle et, plus encore, de ses confrères de la presse quotidienne. En effet, Gilles Lesage est un représentant distingué et bien connu de cette presse quotidienne dont on prétend qu'elle ne favorise guère l'usage qualitatif de la langue.

Le choix du jury de 1988 augmentera peut-être l'ambiguïté de cette assertion; mais la lecture des éditoriaux et autres articles de Gilles Lesage constitue une preuve contre celle-ci, d'autant plus convaincante qu'elle s'impose régulièrement, depuis de nombreuses années, à l'attention des lecteurs.

A ce moment de son histoire où la langue française voit son prestige diminuer à travers le monde des communications, Gilles Lesage apporte un témoignage précieux parce qu'il accepte la responsabilité qui lui incombe, en tant que journaliste, de rendre compte de cet intime danger et de l'affronter doublement, comme outil d'expression et comme objet d'étude et de réflexion. Il ne sera donc pas de ceux qui se taisent pour ne pas incommoder l'ennemi qui dort en chacun de nous. Parmi ses « Lettres de Québec » et ses éditoriaux, plusieurs traitent des problèmes et des attitudes liés à l'exercice des droits de la langue française au Québec. Leur cohérence et leur subtilité n'ont d'égales que la clarté et l'aisance avec lesquelles elles sont exprimées.

Peut-être ne convient-il pas de parler ici de la forme de courage qu'exige la pratique du journalisme axée sur la politique, ses actions et ses omissions. Mais l'écriture de Gilles Lesage semble avoir acquis de son passé de correspondant parlementaire et de chroniqueur politique la rigueur et la souplesse qui ne se développent qu'au fil d'affrontements répétés à ces réalités, et qui permettent à la pensée de s'insinuer entre l'arbre et l'écorce, sans endommager l'arbre et sans briser l'écorce.

Paul-André Comeau, parrain de Gilles Lesage à l'occasion du prix Jules-Fournier, édition 1988, a soumis à l'attention du jury des articles dont l'inspiration et la facture révèlent la capacité de l'auteur à décrire et à commenter les situations les plus difficiles. Il utilise les ressources de la langue française avec un art qui relève de l'écriture en général plutôt que des seules exigences de l'écriture

journalistique. Le compte rendu de tels épisodes exige du journaliste que son discours épouse toutes les facettes de la situation et en dégage la portée avec la plus grande précision. Seule une écriture capable de raffinement et de sagesse peut, du même souffle, exprimer l'envers et l'endroit de la vérité, ses détours et ses errements. Les mots, on le sait, possèdent cette ubiquité; mais ils n'agissent que si le choix qu'on en fait est sans faille. Les textes de Gilles Lesage sont ceux d'un maître dans l'art de les choisir et de les apparier. Le lecteur ne peut qu'adhérer à un exposé qui l'inclut et fait de lui un témoin privilégié.

Le lecteur a, bien sûr, une autre bonne raison de se rallier. On sait que le journaliste, ce duelliste rompu à la dialectique, possède le choix des armes. Celle de Gilles Lesage est l'humour. Lui qui a coiffé le premier ministre du sobriquet de «chat en chef» sait de quelle confrérie il parle: à félin, félin et demi. Et ce félin circule en toute volupté et liberté chez ses semblables comme parmi ses rivaux. Admirons en passant tel portrait de M. Bourassa en chambre, de Madame Bacon aux prises avec la loi 101 ou de Monsieur en plein effeuillage, avant de nous jeter dans les pattes du «monstre du lac Meech» ou sous les sabots du «cheval de Troie» de Blue Bonnets! Gilles Lesage Chat continue de s'amuser à supputer le moment où le chat en chef fera sortir le chat du sac — quand bon lui plaira sans doute; ou quand tout le monde aura donné sa langue au chat. Même lorsqu'il se complait dans l'exercice de la chatterie, notre félin et demi sait très félinement éviter le charabia qui bat la mesure du cha-cha-cha de la charte de

la langue; mais il ne dédaigne pas le chapeau de la reine en visite à Québec ni les entourloupettes de l'affichage public!

Certes on peut illustrer autrement l'humour de Gilles Lesage; mais ces jeux avec les mots décuplent l'attrait qu'exerce son écriture, le plaisir qu'elle distille à doses régulières et qui entraînent le lecteur de l'entrée en matière à la conclusion, avant qu'il ait eu le temps de se rebiffer contre l'austérité fondamentale du propos. Les sujets dont traite l'éditorialiste ont presque toujours la gravité et souvent l'urgence d'une actualité dont la société semble incapable de maîtriser les tenants et les aboutissants. La lucidité d'un Gilles Lesage, son ironie qui à la fois entérine et dédramatise ses observations, proposent une calme lecture de l'événement le plus explosif tout en donnant l'espoir de connaître sinon de posséder entièrement la vérité.

Il nous restera à découvrir quels éléments de cette écriture lui impriment sa personnalité et son originalité, alors que les règles plutôt rigides du journalisme visent uniquement son efficacité. Une troisième ou quatrième lecture, dégagée du contenu, attentive au seul passage des mots, livrerait-elle les clés de cette différence? Sans aucun doute; c'est dans cette optique que se révèle l'intérêt de la publication des articles de Gilles Lesage primés par le jury de 1988. En plus de constituer une admirable leçon de français, ils montrent une connaissance approfondie des rouages de la phrase et un équilibre constant entre la chose dite et son importance réelle dans l'ensemble que constitue chaque lettre ou éditorial. Chacun d'eux est un modèle du genre.

Comme pour tous les bons crus, la valeur intrinsèque du prix Jules-Fournier augmente d'année en année, en même temps que le rôle de la société québécoise dans la défense de la langue française se précise en s'actualisant. Citant M. Claude Ryan, Gilles Lesage rappelle avec à propos que la revitalisation de la langue française est une «entreprise de santé nationale». Que ce français soit celui dont rêve M. Ryan ou simplement la langue officielle pour chacun des citoyens de cette province, la presse écrite devient la collaboratrice indispensable de l'école vers la réalisation de leur objectif. C'est dire l'importance de journalistes de la trempe de Gilles Lesage, susceptibles de guider les Québécois vers ce qu'il a décrit, avec un sens de l'image qui ne lui fait jamais défaut, comme «la réappropriation d'une langue en exil».

Au nom de cette «langue en exil», Monsieur, soyez remercié: nous avons compris que la lutte sera belle et qu'elle ne fait que commencer.

*Suzanne Paradis
Présidente du jury*

Gilles Lesage...

ou l'art de la chronique parlementaire

Né à Macamic, en Abitibi, en 1934, Gilles Lesage a obtenu un baccalauréat en philosophie de l'Université de Montréal et a également poursuivi des études en sciences sociales.

Il a commencé sa carrière en travaillant dans des journaux hebdomadaires, tels que **La Frontière** de Rouyn-Noranda et **L'Écho** de Vaudreuil-Soulanges.

En 1964, il est entré au journal *Le Devoir* à titre de reporter général. Quelques années plus tard, en 1968, il est devenu correspondant parlementaire et chroniqueur politique à Québec, tout particulièrement pour *Le Devoir*; il a également occupé ce même genre de fonctions aux quotidiens *Le Soleil* et *La Presse*. Depuis mai 1984, il signe aussi des éditoriaux pour *Le Devoir*.

Gilles Lesage a enseigné la presse écrite à l'Université Laval de 1975 à 1980 de même qu'à l'Université de Montréal de 1977 à 1983.

Il a aussi joué un rôle actif au sein du milieu journalistique en acceptant d'être l'un des représentants des journalistes au Conseil de presse, de 1975 à 1978.

Il a partagé avec messieurs Florian Sauvageau et Jean De Bonville la direction d'un recueil de textes intitulé *Les journalistes – Dans les coulisses de l'information* et publié par les Éditions Québec-Amérique en 1980. Dans cet ouvrage, il est l'auteur du chapitre «L'information politique à Québec – De Duplessis à Lévesque: les journalistes au pouvoir?». Il est également l'auteur de l'article «De l'espoir à la désillusion. Carnet d'un journaliste» paru en 1984 dans *Recherches sociographiques* et reproduit, en 1986, par la maison d'édition Boréal dans *Le Québec en textes - Anthologie 1940-1986*. En 1987, il a rédigé dans *Le Québec 1967-1987 (Du Général de Gaulle au Lac Meech)* le chapitre «Le douloureux naufrage d'un capitaine (René Lévesque) - Petite chronique autour de la fin d'un grand rêve -» par la maison Guérin Littérature. Cette même année, il a signé «Le rapatriement malaisé du Québec», une introduction à l'ouvrage *Le Québec et le Lac Meech*, un dossier du quotidien *Le Devoir* publié aussi chez Guérin Littérature. Ces écrits constituent un reflet de son travail où il excelle dans l'art de la chronique parlementaire.

Chroniques

de

Gilles Lesage

Prix Jules-Fournier 1988

Le bonheur national brut. . .

Le bonheur national brut... Même s'il s'en défend bien, le gouvernement amorce en douce un virage qui, pour la deuxième moitié de son mandat, lui donnera un visage moins rébarbatif et austère. Il parlera un peu moins de produit national brut et un peu plus de bonheur national brut, pour reprendre les termes du président du PLQ, M. Robert Benoit. Ce calcul hautement stratégique comporte des avantages indéniables : faire deux élections avec les mêmes promesses; couper l'herbe sous le pied des concurrents; calmer en temps opportun des attentes qui, sans cela, pourraient gêner la paix sociale.

En d'autres termes, M. Bourassa gagne sur tous les tableaux. Prenez la fameuse réforme de l'aide sociale et de la parité pour les bénéficiaires de moins de 30 ans. Il y a deux ans, les libéraux se faisaient forts de corriger cette iniquité en dedans de...deux ans. Or, non seulement la discrimination est-elle toujours là mais, après 24 mois, on ne connaît pas encore les propositions gouvernementales. On les verra poindre d'ici la fin de l'année, assurent le premier ministre et son ministre Pierre Paradis, tentant de faire croire qu'ils respectent ainsi leur engagement ferme.

Que non. Il y a deux ans, les libéraux avaient des solutions faciles et toutes faites. Il suffisait d'un brin de volonté politique pour réformer l'aide sociale, permettre aux conjoints au foyer de bénéficier du régime de rentes du Québec, faire disparaître la « médecine de guerre », alléger la fiscalité des particuliers et améliorer le sort des plus démunis, jeunes chômeurs, sans-abri, personnes âgées, et le reste. Attentes et promesses étaient immenses, les fruits sont encore verts.

Par exemple, ce n'est pas une politique ferme que M. Paradis fera connaître d'ici deux semaines; c'est un document de consultation qui sera soumis à tous les intéressés, fera l'objet d'une commission par-

lementaire et ne deviendra projet de loi que dans plusieurs mois. Tant et si bien que la réforme promise n'entrera en vigueur que dans deux ans, au moment ou juste à la veille des élections générales. Comme par hasard ?



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

Ce dossier-vedette des libéraux a subi des retards incompréhensibles, tenant compte de l'avancement des projets péquistes, notamment ceux du livre blanc Parizeau-Duhaine sur la fiscalité. Certes, il y avait des étapes préliminaires à franchir et plusieurs obstacles à lever. Mais, de retard en retard, de rapport Forget sur l'assurance-chômage en réforme fiscale fédérale, le ministère responsable a mal fait ses devoirs ou s'est laissé traîner les pieds. De sorte que la large consultation, promise pour l'automne 86, n'aura lieu qu'au printemps 88. Elle n'est pas superflue, comme dit M. Bourassa, car le sujet est fort complexe. Mais pourquoi avoir si longtemps ajourné cet exercice salutaire ? Le gouvernement ne se commettant pas, la consultation ne lui servira au fond qu'à prendre le pouls et à retarder une réforme urgente.

Il n'est pas surprenant que, depuis un an, les jeunes libéraux pressent leur gouvernement de passer à l'action. Même le président du Parti libéral, à son récent Conseil général, a invité le gouvernement à s'identifier davantage au bon père de famille, à faire preuve de compassion et à favoriser les plus démunis de la société. M. Benoit a raison. Reconnu comme bon gestionnaire et économe, le gouvernement doit désor-

mais parler moins de PNB et plus de BNB. S'en rappelle-t-il ? Le président libéral reprend ainsi le thème favori de M. Jean Garon durant la campagne à la direction du PQ, il y a deux ans...

Orchestrée, la manœuvre est fort habile. M. Bourassa dira avec vraisemblance qu'avant d'injecter près de \$ 300 millions de plus (pour un total de quelque \$2.5 milliards) dans l'aide sociale, il lui fallait assainir les finances publiques et regarnir les coffres de l'État. Mais il ne faisait pas tant de manières en campagne électorale, avec sa fameuse marge de manœuvre. Il avait, n'est-ce pas, la force de l'expérience, et savait comment combler sans délai les besoins les plus criants des plus déshérités.

A-t-il perdu sa touche magique ? Au contraire. Le document de consultation sur l'aide sociale et les étapes ultérieures redonneront confiance à des milliers de personnes qui verront poindre un peu de lumière au fond du tunnel. Il récupérera à temps un ballon électoral dont ses adversaires auraient pu s'emparer. La tactique est vieille comme le monde. À Ottawa, les libéraux l'ont pratiquée avec un art consommé, au détriment du NPD. Et les conservateurs sont en train d'en faire autant au sujet des garderies.

M. Bourassa n'a rien inventé en empruntant, à point nommé, un timide virage social. Sous ses soins astucieux, le *blues du businessman* se transformera, à mesure qu'approchera l'échéance électorale, en douce et aimable ritournelle de bon père de famille. Après l'aide sociale, la politique familiale, les rentes pour conjoints au foyer, et-quoi encore ? Assez pour assurer, sauf imprévus, une réélection facile au tournant de 89-90...

Le gouvernement n'a pas respecté ses promesses-vedettes de l'automne 85 ? Qu'à cela ne tienne. Elles seront au prochain rendez-vous. Avec, en prime, le bonheur national brut.

Des coups de pouce royaux

DEPUIS 1982, les choses ont bien évolué, a dit la reine, à l'issue du dîner d'État offert par le gouvernement du Québec, jeudi soir. En effet.

N'étant pas familier avec les subtilités royales, je ne sais trop quelle importance attribuer aux propos de la reine Elizabeth II devant le gratin de ses loyaux sujets québécois, mais en l'absence du chef de la loyale (ah oui ? ça alors !) Opposition de Sa majesté. Est-ce elle qui parle de sa propre autorité ou n'est-elle que le porte-voix de « son » hôte, le gouvernement canadien, en consultation avec celui du Québec ?

En l'absence d'exégèse sûre, il faut reconnaître que l'allocution royale était manifestement inspirée, accordée aux aspirations de MM. Mulroney et Bourassa. Donnant un aimable coup de pouce à ses hôtes, la reine évoque la reconnaissance du Québec comme société distincte, dans l'accord constitutionnel de juin dernier. « Tous les chefs de gouvernements politiques du Canada ont contribué à réaliser cette heureuse harmonie dans la diversité, ajoute la souveraine. Cette reconnaissance de l'individualité a été renforcée par l'affirmation d'un plus grand respect pour les droits et les libertés de la personne. »

Comme par hasard (?), elle répondait ainsi à ces propos du toast de M. Bourassa: « Cette entente est d'autant plus significative pour nous qu'elle reconnaît, pour la première fois dans notre histoire, le Québec comme société distincte au sein de l'ensemble canadien. Elle affirme également l'importance de protéger et de promouvoir cet élément fondamental de notre fédéralisme canadien. » Le premier ministre va plus loin et note « la satisfaction profonde que nous ressentons devant l'issue heureuse d'un débat parfois difficile qui a marqué nos rapports avec les autres composantes du Canada depuis nombre d'années ».

Encore une fois, je ne sais au juste

à quoi rime cette prose à l'unisson. Une douce entreprise de réhabilitation de la monarchie auprès des Québécois francophones, dont le tiers à peine se réjouit de la visite royale, les autres affichant une indifférence polie ou une courtoise apathie ? Une subtile offensive de persuasion envers les parlementaires fédéraux ou

l'itinéraire québécois du couple royal comme ils le feraient pour tout autre dignitaire — le président Mitterrand, par exemple — les anglophones sont nettement plus enthousiastes. Il en est même qui ont amené leur conjoint à la réception réservée aux médias, à la Citadelle, mercredi soir. Et l'un, ému, s'est empressé de téléphoner à sa maman pour lui raconter le *royal chat*...

Que la reine aille en province, y compris dans la Vieille capitale, plutôt que dans l'ancienne métropole du Canada, on le comprend aisément. Québec en a vu d'autres, de Reagan au pape, en passant par les leaders de la francophonie mondiale — ces chers amis du roi Arthur — mais un saut royal ou princier à Rivière-du-Loup ou à La Pocatière, c'est un joyeux coup de pouce, un autre, au tourisme, n'est-ce pas ? Merci, Majesté, de cette éventuelle manne de la fière Albion dans le Bas du Fleuve !

Cette fois, je risque bien d'être morigéné par *The Gazette*, d'autant que LE DEVOIR a négligé de prévoir une couverture-maison pour le couple royal, fort sympathique au demeurant. Mais je l'attends au détour, le quotidien anglophone. Lui qui juge que les députés québécois sont trop bien payés et qu'il faut résoudre les vrais problèmes avant de gonfler leurs indemnités, qu'attend-il pour déplorer le coût... royal de cette visite-éclair : \$ 500,000, dont \$ 200,000 défrayés par le Québec ?

Mais, comme a dit un loustic, il y a des choses auxquelles les Québécois sont indifférents depuis mai 80, y incluant la politique et la reine. Le confort et l'indifférence confondus. Mais politesse oblige. S'il faut faire venir la reine pour apaiser ses loyaux sujets canadiens ou aider les anglophones à mieux vivre, alors allons-y pour les compromis, comme l'a confié M. Benoît Bouchard, ce ministre *tory* qui a voté Oui au référendum.

Dieu sauve la reine !



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

ceux des huit provinces qui tardent à signer l'entente historique ? Un brin de pression sur M. Frank McKenna, qui voudra sûrement être agréable à Sa majesté ? Qu'en pense Bill Johnson, le croisé de *The Gazette* ?

Quoi qu'il en soit, la reine a raison de souligner que les choses ont bien évolué. Il y a 35 ans, les parents montréalais ne faisaient pas d'histoire — comme ceux de deux écoles de Sillery — pour que leurs enfants agitent de petits drapeaux au passage de la princesse d'alors, de la reine d'aujourd'hui, évidemment gracieuse, now and then... Et le Samedi de la matraque, comme c'est loin tout cela, le gâchis policier d'octobre 1964 étant placé sur le même pied que l'ardeur juvénile de quelques séparatistes. Aujourd'hui, avec une poignée d'étudiants, M. Gilles Rhéaume peut bien tenter de remettre une tuque des Patriotes à la reine, ce n'est pas ça qui va l'empêcher d'arborer son plus beau chapeau de paille.

Trêve de lèse-majesté. La société distincte, les journalistes la ressentent aussi. Les deux solitudes, plutôt. Alors que les francophones suivent

Héritage codé du fondateur

IL Y A 20 ans ces jours-ci, René Lévesque créait le Mouvement-Souveraineté-Association et donnait forme à son Option Québec. Onze mois plus tard, il donnait naissance au Parti québécois, un outil fabriqué sur mesure pour le grand dessein qui l'animait. Cet instrument survivra-t-il au président fondateur qui, pendant près de deux décennies, l'a dominé sans coup férir, et dont les héritiers, désormais divisés en factions fratricides, se disputent les oripeaux ?

Il peut sembler incongru de soulever ainsi cette question, au terme d'une semaine éprouvante pour tous. Mais la deuxième sortie, encore plus intempestive que la première, du député Gerald Godin — alors que la terre était à peine retournée sur le cercueil du père tutélaire — oblige à se demander si le PQ n'est pas en train de mourir avec lui. Cette interrogation est plus profonde que l'épisode du député-poète de Mercier, dernier symptôme d'une longue série noire qui, tel un abcès, afflige le PQ depuis trois ans.

Parce qu'il était un leader charismatique incontesté, parce que le PQ était soudé autour d'un grand rêve commun, René Lévesque a pu faire tenir ensemble pendant 16 ans ce qui était en fait un vaste rassemblement, un alliage hétéroclite de tendances les plus diverses. Des nationalistes modérés aux étapistes, en passant par les souverainistes impatients et les indépendantistes intégristes, tous pensèrent longtemps que le chef messianique les amènerait à la terre promise, même s'ils l'imaginaient sous de multiples formes, selon leur propre cœur.

Tout le monde se réclamait de René Lévesque, qui pouvait en faire à sa guise avec le plan de marche ondoyant, dont il dessinait seul le cheminement capricieux.

Si démocrate ait-il été sur les enjeux fondamentaux de la vie en so-

ciété, René Lévesque a souvent obligé nombre de militants à des révisions déchirantes. Et pas sur des questions secondaires. Ainsi, dès la fondation du PQ, et même par la suite, le chef a dû imposer ses vues quant au respect des droits de la minorité anglophone, surtout en matière d'enseignement. Et le fameux Renendum, il y a six ans, visait



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

précisément, contre une majorité de congressistes, à rétablir une démarche souverainiste qui soit respectueuse du sentiment populaire et de la minorité. Sur d'autres plans, que de fois René Lévesque n'a-t-il pas rabroué ses militants, sur l'avortement, sur les Amérindiens, entre autres pommes de discorde ?

Tout autre que lui se serait fait houspiller et vilipender sur la place publique, surtout qu'il allait carrément, parfois, à l'encontre de décisions prises démocratiquement par les délégués des militants. Lui pouvait se le permettre, et il ne s'en privait pas. Comme a dit l'ex-ministre Alain Marcoux, « le peuple aimait plus M. Lévesque que le PQ ; et lui-même préférait le peuple au PQ ».

Mais cet état de grâce qui excuse tout ou presque, finit par se tarir. Lévesque lui-même s'est buté à un mur terrible, en novembre 84, quand il a voulu, une fois de plus, mettre entre parenthèses la démarche souverainiste. La mort dans l'âme, des ministres et députés ont rompu les rangs, les militants purs et durs tentant péniblement de se regrouper autour du

RDI ou du PI.

Maintenue à bout de bras par un leader exténué, l'unanimité fragile s'est vite déchirée en mille miettes. À tort, plusieurs ont tenu, et tiennent encore, son successeur, M. Johnson, responsable de cette désintégration foudroyante. Mais qui peut prétendre que René Lévesque s'est fait imposer ses missives, si douloureuses et dramatiques, de novembre et décembre 84, à MM. Jacques Parizeau et Camille Laurin, ainsi qu'aux membres du PQ ?

Si le fondateur vénéré a été emporté par la bourrasque, il était écrit dans le ciel que le dilapidateur présumé de l'héritage sacré soit perçu comme le Vilain. Ça n'a pas manqué non plus. Même s'il a facilement été élu au suffrage universel, même si quatre congressistes sur cinq ont appuyé son concept d'affirmation nationale, M. Johnson ne cesse d'être en butte à des dissensions internes, à de la mutinerie, larvée depuis deux ans, ouverte désormais. Comme de la gangrène qui étale ses ravages. Ou comme une fronde installée à demeure.

Au Québec, quand l'aïeul part, la famille, même séparée et divisée, se retrouve et reprend conscience de ses racines communes. La cruauté du destin suscite parfois des retrouvailles durables. Pour un moment, cette semaine, on a pu espérer qu'il en serait ainsi, grâce à la ferveur suscitée, une ultime fois, par le pater familias souverainiste. MM. Jean Garon et Gilbert Paquette, par exemple, souhaitaient que la douleur partagée amène la famille désunie à se serrer les coudes et à réfléchir sur l'héritage de M. Lévesque.

Problème énorme : chacun croit détenir le code secret de ce précieux legs et pouvoir en disposer à sa guise. Ce qui fait surgir une question pénible : le requiem qu'on chante à René Lévesque sera-t-il aussi celui de son parti ?

Des nuages sur le lac Meech

Le ciel bleu azur qui régnait sur le lac Meech, puis sur la colline parlementaire d'Ottawa, s'obscurcit depuis une semaine. Des vents contraires charrient des nuages, légers pour l'instant; mais ils risquent de prendre une ampleur imprévisible au fil des mois.

Contrairement à ce que plusieurs pensent, le débat concernant le rapatriement du Québec est loin d'être terminé. Même si les 11 premiers ministres ont signé l'accord nocturne de mercredi dernier, leur travail ne fait que commencer. Ils doivent faire adopter par la Chambre des communes, le sénat et les 10 législatures, «dans les meilleurs délais», la résolution autorisant la modification constitutionnelle. Ils ont trois ans pour ratifier un projet qui, en cours de route, peut être modifié par l'un ou l'autre Parlement. Si tel est le cas, le ou les amendements devront être entérinés par tous les gouvernements.

Cette première difficulté n'est pas insurmontable. La volonté politique manifestée au lac Meech, puis confirmée à Ottawa, est telle que l'opinion publique souffrirait mal des délais indus quant au respect de l'entente, selon M. Bourassa. Ce serait un dur coup à l'unité du pays, ce deuxième Non au Québec, après celui du 5 novembre 81. Nul ne sait ce qui sortirait de l'absence de normalisation du Québec, plus que jamais isolé, humilié et amoindri. Il y a donc un sentiment d'urgence qui milite en faveur d'une ratification rapide de l'accord.

Mais rien n'est moins sûr. M. Bourassa croit que l'affaire sera bâclée en quelques mois. Toutefois, prudence oblige, il ne présentera la résolution à l'Assemblée nationale qu'au «moment jugé opportun». Même si le conseil des ministres en discute aujourd'hui, il n'a pas l'intention d'agir à la hâte, toutes autres affaires cessantes. Il ne prévoit pas d'autres audiences publiques, ce qui est regrettable, étant donné que la

discussion porterait sur les vrais textes, non sur un communiqué de presse. Mais il ne forcera pas sa majorité à se comporter en béni-oui-oui avant l'ajournement estival. L'estampille libérale, ce sera pour l'automne. C'est toujours ça de pris.

M. Bourassa est sage d'attendre et de voir venir. A Ottawa, probablement en juillet, les Communes et le

der à Ottawa; il n'en reste pas moins néo-démocrate pour autant avec un goût prononcé pour la centralisation d'un pouvoir fort à Ottawa.

Jusqu'à Richard Hatfield, vénérable doyen des conférences constitutionnelles, qui fait des manières. Certes, il présente ces jours-ci aux députés du Nouveau-Brunswick la résolution du 3 juin, mais il ne la fera pas adopter à la va-vite. Il y aura probablement des audiences publiques et il retiendra la ratification jusqu'à ce que les Communes et le Québec en fassent autant; sans eux, dit-il avec raison, l'accord n'a pas de sens. Rusé, ce routier qui, de toute manière, doit affronter les électeurs à la mi-octobre!

La démarche qui semblait si claire et limpide, presque coulée dans le béton, est désormais soumise aux aléas politiques, à une conjoncture fluide et mouvante, d'une province à l'autre. M. Bourassa flairer les nuages et le vent, selon son habitude? Ses homologues en font autant, surtout les trois qui ont une échéance électorale imminente. Qui peut les en blâmer? Surtout pas le maître québécois de l'esquive.

M. Bourassa ne veut pas être le premier à entériner l'accord, pourtant fait sur mesure pour lui. Mais il ne peut décemment, non plus, être le dernier. Le septième, probablement, pour s'assurer des dispositions cruciales (société distincte et pouvoir de dépenser) qui requièrent l'assentiment de 7 provinces regroupant 50% de la population. Rusé Robert, va!

Qu'il en parle à son ministre responsable. Pas plus tard qu'en novembre 85, le candidat-vedette Gil Rémillard souhaitait qu'un nouvel accord constitutionnel soit soumis à la consultation populaire, de préférence par un autre référendum. Une bonne idée, n'est-ce pas, M. Bourassa?

Décidément, de gros nuages flottent autour du lac Meech. A suivre, comme un feuilleton...



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

sénat tiendront des audiences publiques. Le vice-premier ministre n'a pas fermé la porte à des amendements éventuels, portant sur les autochtones et les communautés culturelles (ethniques). Quant à M. John Turner, aux prises avec des troupes divisées, il se propose d'améliorer l'accord sur deux points au moins: la protection des anglophones au Québec, et celle des francophones hors Québec. Sans compter que M. Trudeau, se réjouissant du débat sur les deux conceptions du Canada, menace de récidive, comme le sénat, tiré du tombeau. Du rififi autour du canal Rideau!

L'Ontario et le Manitoba, qui ont fait la vie dure au Québec, durant l'interminable nuit du café noir, tiendront aussi des audiences publiques. Et c'est là que les nuages peuvent virer à l'orage. La précarité du gouvernement minoritaire de David Peterson peut forcer ce dernier à des accommodements coûteux; d'autant que ses adversaires conservateurs et néo-démocrates sont partis en guerre contre ce qu'ils appellent l'affaiblissement des pouvoirs fédéraux, voire la balkanisation du Canada. Quant à Howard Payley, il a dû cé-

Le test de la « distinction »

CE N'EST PAS le gouvernement fédéral, un quelconque contestataire du West-Island montréalais ou un savant juge, qui amorcera le premier test de la reconnaissance du Québec comme société distincte au Canada. Cet honneur insigne reviendra à l'Assemblée nationale et au gouvernement qui ont désormais, en vertu de l'accord constitutionnel de mercredi, « le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec. » À suivre de près.

Il y a déjà quelques balises, mais elles sont floues. Le jour même où le pharaon Trudeau tonnait du haut de sa pyramide, la ministre responsable de l'application de la charte de la langue française se prévalait du concept de la société distincte. « La langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité et son caractère distinct en tous lieux et en toutes circonstances », proclame Mme Lise Bacon, à l'étude des crédits de \$ 21 millions pour les organismes issus de la loi 101, il y a dix ans. Que voilà une profession de foi grande, noble et généreuse, qui semble mettre un terme aux atermoiements et tergiversations qui ont marqué la « politique » gouvernementale depuis un an et demi.

Mais attention, il faut lire la page suivante de la prose ministérielle et bien retenir son souffle, littéralement, pour passer à travers la phrase suivante : « S'il est normal qu'il en soit ainsi et que la langue française puisse constituer à la fois un point d'ancrage vital et un pôle de rayonnement pour la société québécoise, il est tout aussi valable de considérer que les forces dynamiques de cette même société pluraliste puissent vouloir, dans un esprit de justice et d'ouverture, ajuster les moyens de francisation existants, sans pour autant provoquer une remise en question des objectifs bénéfiques et des acquis obtenus par le truchement de la charte. »

Ouf ! j'ai peine à m'y retrouver dans ce charabia. J'y perds mon...

français. Je donne ma langue au chat, probablement en train de folâtrer avec le monstre du lac Meech. Un peu de patience, voyons, bonhomme ! Lis au moins la suite avant de rouspéter.

De fait, la ministre se fait rassurante. « La charte de la langue française constitue une pièce maîtresse de la législation québécoise, proclame-t-elle. L'intention du gouver-

québécoise. Pour ses cogitations, ce comité s'appuie sur le « consensus » dégagé par le caucus des députés libéraux. Quel est-il ? Il invite le gouvernement à respecter le programme du parti. Or, ce programme préconise à la fois la protection du fait français, et l'extraction des « irritants restants » dans la charte, notamment en matière d'affichage commercial.

Autrement dit, la quadrature du cercle, telle que promise par M. Bourassa en novembre 85 : aux francophones, le respect de la loi 101 ; aux autres, des ajustements qui la rendent moins douloureuse. Tant et si bien qu'au sein même du caucus, des francophones ne veulent pas qu'on touche à l'essentiel de la charte, que d'autres vouent aux orties, en invoquant l'équité, la liberté et la tolérance. Le tout enrobé de cohérence, de réalisme et de rigueur. Avec un soupçon de souplesse, comme il se doit.

Pas surprenant qu'avec un tel consensus, M. Bourassa ait vissé le couvercle linguistique à double tour. Mais pas pour longtemps, s'il faut en croire sa ministre responsable. Elle se fait fort de dégager pour l'automne, par voie de loi ou de règlement, « une proposition qui repose essentiellement sur un consensus linguistique de la majorité francophone, de la communauté culturelle anglophone et les minorités ethniques à l'égard de l'affichage public commercial ».

Bonne chance, Madame. Vous avez un bel été devant vous. Peut-être devriez-vous retourner aux sources vives du lac Meech ? Ne pas mettre en cause de manière fondamentale la charte — ce qui en reste, plutôt — tout en la bonifiant et en l'adaptant, voilà une tâche herculéenne.

Faut-il donner sa langue au chat ? Non, à l'heure de la société distincte, il finira bien par sortir du sac. Gare aux tours du chat en chef qui se prénomme Robert. . .



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

nement consiste à ne pas attaquer son « essence » qui relie la langue à l'identité distinctive du peuple québécois. » Voilà qui réchauffe sûrement le cœur meurtri de notre psychiatre national, le Dr Camille Laurin. Mais attention à la douche écossaise : « Toutefois, cette même charte pourrait faire l'objet d'améliorations pour bien s'ajuster aux réalités d'aujourd'hui et tenir compte de phénomènes bien présents chez nous comme l'informatisation. »

Quelles améliorations ? De grâce, que Madame éclaire notre lanterne. Elle a de la suite dans les idées et ne lâche pas prise facilement. Le projet (140) de restructuration des organismes linguistiques, qu'elle a dû, à son corps défendant, laisser au feuilletton de l'Assemblée, fait toujours partie de son projet global. Que le leader parlementaire du gouvernement et l'opposition se le tiennent pour dit. Et de un.

En second lieu, Mme Bacon préside un comité de douze personnes (neuf ministres et trois députés), chargées de rafraîchir la charte et de la mettre au diapason de la réalité

Conseil souverain... fantôme

(À Outremont-les-deux-églises, Monsieur Parizeau a réuni son cabinet-fantôme qu'il préfère, noblesse oblige, appeler conseil souverain)

J'É VOUS ai fait un beau cadeau de Noël, n'est-ce pas, s'exclame Maître Jacques, entre la poire et le fromage. Négligeant les cendres de cigarette qui tombent sur sa veste gris fatigué, il enchaîne : Disons les choses comme elles sont : je suis le messie que le Québec attendait désespérément dans sa marche vers la nécessaire souveraineté. La Mère Courage (Mme Payette) continuera de dorloter ses Dames de coeur; Jeanne (Blackburn) n'ira pas au bûcher; Rodrigue (Biron), contrairement à celui de Cornelle, n'aura pas assez de coeur; Pauline Marois est trop jeune. Qui peut s'opposer à mon couronnement ? Pourquoi attendre au 15 mai pour redonner au PQ ses deux jambes, les miennes ?

Un moment, Jean Garon ronchonne au bout de la grande table seigneuriale. Il maugrée : Comment peux-tu à la fois te prétendre social-démocrate et chanter les mérites du libre-échange ? Il n'y a pas que la finance pour développer le Québec, ce n'est pas une affaire de gérant de banque.

Ebahissement des convives, plusieurs voulant river son clou au duc de Lévis. Doucement, le précurseur Gérard-Godin l'entraîne à part et lui explique que ce n'est pas gentil de traiter de la sorte un grand monsieur qui se sépare de sa chaire pour mener les Québécois à la terre promise. Aussi offusqué, le psychiatre Camille Laurin prend discrètement des notes sur ce trouble-fête; il échange ses pénibles impressions avec son collègue Denis Lazure, par-dessus la tête de Denise LeBlanc-Bantey, qui n'y comprend guère.

Théâtral, Bernard Landry explique, en moins clair que le grand maître, l'astuce du libre-échange : avec les États-Unis, on fait l'économie d'une association avec le Canada, on fait disparaître le trait-d'union, on fait la souveraineté. D'un géant à

l'autre, Monsieur pourra discuter d'égal à égal avec le président américain. Point, à la ligne.

Jean-Guy Parent tente de bafouiller une réplique, mais Guy Chevrette, qui ne porte plus à terre depuis que Monsieur a fait son éloge dithyrambique, lui intime de se taire. Par devers lui, le député qui a eu l'honneur de battre Robert Bourassa



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

pense : Ouais, il y en a qui se recyclent vite !

Impétueuse, Carmen Juneau prend le relais et lance : Où allez-vous vous présenter, Monsieur le président, dans Anjou ou dans Roberval ? Incrédule, Louise Harel sort son épingle : C'est plutôt toi qui devrais céder ton siège. M. Parizeau sursaute : Moi, candidat dans Johnson ? Vous devriez présenter des excuses, ma chère.

Isabelle Courville rigole.

Pensant bien faire, les députés Christian Claveau et Denis Perron ofrent leur siège. Monsieur n'en revient pas qu'on veuille l'exiler dans Ungava ou dans Duplessis. Décidément, ce parti a perdu sa classe depuis qu'il l'a laissé orphelin de son auguste personne.

Laissons de côté ces trivralités, opine le maître de céans, interloqué de ce manque de bienséance envers sa grandeur. Il n'est pourtant pas au bout de ses peines. Pudibond, Jean-Pierre Charbonneau — il a bien fallu l'inviter, il est encore député — s'enquiert du strip-tease que Monsieur a promis aux Québécois, à compter du 15 janvier.

Voile par voile, morceau par morceau, étape par étape, ça res-

semble à du Claude Morin, susurre le député de Verchères. Cette fois, se départissant de sa condescendance, le seigneur d'Outremont explose : A-t-on idée, abaisser une si noble entreprise intellectuelle à du maquignonage de bas étage ! Je vous fais de belles grosses étrennes, et c'est tout ce que vous trouvez à dire. Vous, vous n'êtes pas un cadeau !

Voyons, voyons, Monsieur, le déshabillage progressif, on n'a rien contre; c'est ce qui viendra après qui nous inquiète, fait André Boulerice. Y aura-t-il un budget de l'An 1 comme en 73 ? insinue Yves Blais. Point d'ironie, tranche franchement Maître Jacques. Qui m'aime me suive, tonitrué Maître Jacques, décontenancé par ce bien-cuit imprévu.

S'il avait su, il n'aurait pas quitté la superbe république des professeurs, *Le Point* et... LE DEVOIR. Au moins, dans ces hauts lieux de savoir, les béotiens savent rester à leur place, tandis que dans un parti démocratique, n'est-ce pas, il y a toutes sortes de monde.

Dans la vaste salle enfumée où se côtoient les anciens et les modernes, les purs et les impurs, les durs et les mous, la cacophonie s'installe. Nadia Assimopoulos, qui croyait avoir tout vu sous Lévesque et Johnson, n'en croit pas ses chastes oreilles. Mais c'est un cadeau de Grecs, dit-elle doucement. Venant d'elle, le mot fait sourire et ramène la bonne humeur.

Même Jacques Brassard et François Gendron, taciturnes durant ces longues agapes de retrouvailles, devisent gaiement avec Gilbert Paquette et Jacques Léonard.

Le conseil souverain tire à sa fin, sans mutinerie. Les matelots se donnent l'accolade. Avec son micro, l'espion de Bourassa quitte le placard et file à l'anglaise.

Jean-Pierre Jolivet entonne un air d'opéra, en polonais. Madame Alice entre, la larme à l'oeil, un regard admiratif envers son grand cru de mari : Joyeux Noël. Ça va être tout un blizzard sur Québec !

L'apocalypse selon Johnson

Qui a raison: l'imperturbable premier ministre, pour qui le dossier des chantiers navals est loin d'être clos; ou M. Daniel Johnson, fulminant qu'Ottawa vient de radier 3,200 emplois du Québec en accordant au Nouveau-Brunswick la construction de six frégates ?

Il n'est pas facile de s'y retrouver dans le chassé-croisé de vendredi entre M. Bourassa et son ministre de l'Industrie et du Commerce, à la suite de l'annonce, prévisible, du gouvernement fédéral. Pendant que le premier, souple et conciliant, attend la carotte d'autres contrats à venir, le second brandit le bâton et crie à la trahison de la parole donnée. Simple différence de style et de tempérament ? Peut-être. Mais depuis qu'il est en politique, surtout depuis deux ans à titre de ministre, M. Johnson n'a jamais auparavant jeté les hauts cris comme il vient de le faire. Ce n'est donc pas simple bravade de la part d'un ministre ulcéré.

De son côté, tout en accusant le coup avec grâce, M. Bourassa laisse entendre qu'il sait, lui, des choses que, peut-être, son collègue soudain impétueux n'a pas eu le temps de mesurer à leur juste valeur. Quelle est la part de bluff et de réalité dans cette esquivé ? Ou, suprême astuce, se peut-il que les deux politiciens se soient partagés les rôles, de sorte que le premier, selon son habitude, reste au-dessus de la mêlée et refuse de nager en eaux troubles, tandis que son acolyte évoque un scénario d'apocalypse ?

Rien de moins, en effet, chez M. Johnson. Pour lui, c'est le signal que le gouvernement fédéral ne veut pas permettre aux chantiers navals du Québec de durer jusqu'à la date prévue pour la construction des sous-marins nucléaires vers 1995. Selon le ministre, en n'octroyant pas deux des six frégates au Québec, Ottawa vient de déclencher le scénario de fermeture des trois chantiers de MIL (Sorel, Lauzon, Montréal) en

1992, peut-être même en 1991.

Dans une lettre en date du 10 décembre de l'an dernier, le ministre fédéral Michel Côté évoquait les efforts conjoints des deux gouvernements pour que MIL puisse entreprendre « les volumineux contrats rentables qui l'attend » (sic) et « continuer à fournir des emplois stables, à long terme... ». Au début de ce



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

mois, M. Johnson écrivait aux députés fédéraux: « Il ne saurait y avoir aucune mesure compensatoire de la part du gouvernement fédéral qui puisse nous donner satisfaction ». Soupçonneux, il faisait état d'éventuels sous-marins nucléaires et concluait: « Il n'est pas question cependant de troquer aujourd'hui des centaines d'emplois pour des contrats futurs ». Deux jours plus tard, M. Johnson se fait plus pressant: « Les engagements du gouvernement fédéral à l'égard du Québec ont été nombreux et clairs et le recul devant ces engagements formels serait aujourd'hui catastrophique ».

Pourtant, le premier ministre accumule les propos lénifiants. Le dossier des frégates est un échec, mais relatif, et il est loin d'être fermé. Il y a dans l'air des centaines de millions de dollars de contrats, Ottawa a des solutions de rechange pour permettre aux chantiers navals de continuer à fonctionner, même à se développer. Il a vu des « documents » en ce sens. Ottawa a intérêt à respecter ses engagements écrits, dit M. Bourassa, se refusant à admettre que le gouvernement fédéral lui a

menti à propos des frégates. Il est désappointé, on ne peut avoir une moyenne de 100 %, plusieurs autres décisions ont été à l'avantage du Québec, et le reste à l'avenant.

En clair, le premier ministre fait état de mesures compensatoires ou d'un quelconque troc que, à l'avance, son ministre rejetait du revers de la main. L'implantation de l'Agence spatiale à Montréal ? Peut-être. Mais cela ne donnera pas à boire et à manger aux travailleurs des chantiers maritimes. Des sous-marins nucléaires en 95 ? Mais qu'est-ce qui leur permettra de tenir le coup entre 91 et 95 ?

M. Bourassa est un fin finaud. Son nouvel homologue du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, avait probablement besoin de toutes les frégates en retour de son appui au libre-échange et, surtout, à l'accord du lac Meech. Donc, pas de torpilles qui risqueraient d'indisposer un voisin si bien intentionné. Le renard qui règne à Québec sait depuis longtemps que patience et longueur de temps...

C'est bien connu aussi, M. Bourassa ne laisse rien au hasard. Lui, l'infatigable bon gars, il ne fait pas de vagues et personne ne peut dire qu'il manque de bonnes manières. Mais ça fait aussi son affaire qu'un ministre réputé pour son calme s'emporte quelque peu, fasse preuve de combativité, voire d'agressivité. L'un est tout miel, l'autre se fait un tantinet pisse-vinaigre. Le duo parfait du bon et du vilain, de la vedette et du faire-valoir.

A l'un la ligne souple du roseau qui plie toujours et ne rompt jamais; à l'autre, l'apocalypse qui, s'il crie assez fort, sera éloigné à coups de milliards. Plongé dans la fosse aux lions comme son patronyme, M. Johnson apprend son dur métier de ministre. Comme dit M. Bourassa, on ne peut toujours gagner, et il sait de quoi il en retourne, ce maître de l'esquive.

Qui nous monte un bateau ?

La longue marche du PQ

Le Parti québécois a évité le pire en fin de semaine. Une autre hémorragie d'une faction ou l'autre aurait laissé un arrière-goût amer, au moment même où ce parti entreprend une étape cruciale : la longue marche vers le choix d'un nouveau président, le 15 mai.

Les problèmes fondamentaux sont encore tous là, la réconciliation fort fragile, l'équilibre précaire. Au moins, le chef de l'opposition a pu colmater des brèches béantes qui menaçaient de faire sombrer corps et biens ce qui restait du parti de René Lévesque. Maniant la carotte et le bâton, dans un langage dru, populacier même, M. Guy Chevrette s'est révélé un remarquable leader de transition. A l'instar de M. Gérard-D. Lévesque chez les libéraux, l'attachement viscéral du fougueux député de Joliette au PQ, ses états de service et son absence d'ambition personnelle, en font un redoutable préfet de discipline.

Tous savent que ce rassemblement hétéroclite qu'est le PQ se gargarise d'être le parti le plus démocratique qui soit. La contrepartie, c'est qu'il n'a jamais été étouffé par la discipline. Pourtant auréolé d'un énorme prestige, le père fondateur lui-même tonnait souvent contre ses éternels adolescents en goguette. Soubresauts et tiraillements, déchirements et grenouillages ont marqué l'histoire tumultueuse du PQ, autant que ses coups d'éclat. Ce qui s'est passé depuis un mois en est une pénible illustration.

M. Pierre-Marc Johnson ayant tiré la leçon qui s'imposait à lui, il fallait évidemment sanctionner les récalcitrants les plus notoires, mais sans susciter un nouveau schisme dévastateur. La marge était fort étroite. Le compromis astucieux que M. Chevrette a réussi à vendre de peine et de misère est boiteux. Mais, semblable à un règlement hors cour, il est préférable aux multiples procès et aux règlements de comptes que l'on a évités de justesse. On pourrait épi-

loguer longuement sur l'absence d'élégance ou l'intransigeance de certaines personnes, dans les groupes rivaux d'ailleurs; mais il importe surtout de se tourner vers l'avenir immédiat.

Il baigne dans la grisaille. En réintégrant son ancien parti, il y a 20 jours, M. Jacques Parizeau lançait un appel au ralliement des souverai-



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

nistes, qui ont quitté le PQ par dizaines de milliers depuis le référendum. Il se donnait ainsi le temps de mesurer si sa candidature serait un facteur de rassemblement ou de désunion. Sur les deux plans, les signaux qu'il a reçus en fin de semaine sont mitigés. Ils ne doivent pas susciter chez lui un enthousiasme délirant, mais ils ne sont pas non plus décourageants.

En un peu plus de trois semaines, dans la foulée du départ de M. Johnson et le retour de M. Parizeau, plus de 4,500 personnes ont adhéré au PQ ou l'ont réintégré. Cela semble de bon augure, encore que le savant professeur aurait sûrement préféré un mouvement plus massif vers le bercail. Il ne se fera probablement que lorsque M. Parizeau se sera commis de façon claire et nette.

Autre signe encourageant : les délibérations mêmes de la fin de semaine. Sans prendre fait et cause pour l'une ou l'autre faction, M. Parizeau avait fait savoir à tous que le conseil national était crucial à ses yeux. S'il se terminait dans la bisbille et la bagarre, aussi bien oublier le chef charismatique, que plusieurs

voient en son auguste personne, pour reprendre la longue marche et le grand rêve. Grâce à M. Chevrette et à quelques autres, les belligérants, même en maugréant, se sont imposés une trêve. M. Parizeau aurait sûrement préféré plus de magnanimité de part et d'autre. Les délégués ont au moins évité de se diviser en purs et en impurs, en vrais et en faux péquistes. Ça aurait pu être mieux, mais ça aurait pu être pire.

Autre facteur positif dans l'analyse des émissaires, à la fois omniprésents et discrets, de M. Parizeau. Les modalités de financement de la campagne à la présidence ont été modifiées dans le sens qu'ils le souhaitaient. Au lieu de placer tous les candidats sur le même pied en défrayant toutes les dépenses, le parti permet une certaine émulation. Chaque candidat pourra dépenser un maximum de \$200,000, le PQ en remboursant la moitié, avec pièces justificatives. De la sorte, un candidat vedette comme M. Parizeau, qui pourra sûrement recueillir le maximum admissible, aura une longueur d'avance sur un ou des adversaires moins populaires.

Est-ce à dire que tout est en place pour Monsieur, ainsi qu'on l'appelle à Québec, avec déférence? Lui seul le sait. Mais il n'est pas inutile de rappeler que l'éjection brutale de M. Johnson s'est faite en grande partie pour M. Parizeau, presque en son nom. Le député Gerald Godin a même avoué: « S'il ne vient pas, on va avoir l'air fou... ». En effet. D'autre part, si la famille ne s'est pas subdivisée une fois de plus, en fin de semaine, c'est grâce aux efforts titanesques du « Gérard-D. » de Joliette, certes, mais aussi à la pacification feutrée de Monsieur et de ses « espions », fort efficaces.

Le PQ n'a jamais été un lit de roses pour ses deux chefs. Il ne le sera pas non plus pour le messie attendu. Mais s'il ne vient pas, qui d'autre de la stature et de l'envergure de M. Parizeau, voudra de ce tas d'épines?

Les ajustements de Bourassa

LE PREMIER ministre ne prise guère les activités officielles et les événements protocolaires; encore moins ceux qui l'obligent à se commettre de quelque manière. Tellement peu, en fait, qu'il aura trouvé moyen de faire tout un mandat avec seulement deux messages inauguraux, dont le deuxième de sa propre bouche, cet après-midi même. Insolite record!

Mais il a de la suite dans les idées, Robert Bourassa. En février 70, aussitôt après un très bref discours inaugural du lieutenant-gouverneur, le premier ministre (Jean-Jacques Bertrand) exprime lui-même, pour la première fois, les intentions du gouvernement. Élu en avril, M. Bourassa procède de la même manière en juin 70, février 71 et mars 72.

À compter de mars 73, nouveau changement: le représentant de la reine prononce au nom du gouvernement un message inaugural auquel, le lendemain, répondent les chefs des partis d'opposition; le premier ministre parle immédiatement après eux, cette fois, mais plusieurs jours après à la session suivante, en novembre 73. Sa tendance naturelle reprend le dessus: les trois sessions suivantes (74, 75 et 76), il ne participe même pas au débat inaugural.

À sa première session, en décembre 76, René Lévesque s'exprime après les chefs de partis. Depuis mars 77, le lieutenant-gouverneur ne lit qu'une brève allocution d'ouverture; le premier ministre prononce le message inaugural (appelé discours d'ouverture depuis la réforme parlementaire de 84). L'opposition réagit le lendemain.

En décembre 85, M. Bourassa n'ayant pas été élu dans son comté, c'est Mme Lise Bacon qui prononce le discours d'ouverture de la première session de la 33^{ème} Législature. Mais l'allocution du représentant de la reine est beaucoup plus substantielle qu'elle ne l'a été durant tout le régime péquiste. Pour la deu-

xième session, probablement la dernière de ce Parlement, M. Bourassa se propose d'accentuer le rôle de M. Gilles Lamontagne. Il aurait même voulu, en fait, étaler sur trois jours les cérémonies d'ouverture: le premier étant consacré à Sa Majesté; le second à lui-même; le dernier au chef de l'opposition.

Protestant contre cette renaissance inusitée des racines britanni-



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

ques, s'appuyant sur la lettre et l'esprit du règlement de l'Assemblée, les péquistes ont insisté pour que le chef du gouvernement parle aussitôt après M. Lamontagne. Ce qui sera fait. Mais M. Bourassa ne lâche pas prise facilement: tandis que le lieutenant-gouverneur fera état des priorités législatives, le premier ministre dévoilera ses priorités politiques. L'impact aurait été plus grand si le gouvernement avait pu garder la vedette pendant deux jours; d'autant que, entre l'allocution vice-royale et la sienne, M. Bourassa aurait pu faire les ajustements suggérés par les réactions au premier message.

À mi-mandat, le premier ministre sait qu'un discours aussi officiel — il est fort avare de ce genre d'exercice — est contraignant et demeure comme pièce à conviction. On peut déjà mettre en parallèle le programme électoral des libéraux et les promesses législatives de Mme Bacon, il y a 27 mois; à compter de ce jour, on pourra y ajouter une double série de priorités, celles de MM. Lamontagne et Bourassa! Dans la bou-

che de l'un et l'autre, le gouvernement redira sûrement son intention de continuer à assainir les finances publiques et à réduire le déficit; à alléger la fiscalité, à moderniser l'économie et à faire confiance davantage à l'entreprise privée.

En cette Journée internationale des femmes, M. Bourassa reprendra-t-il sa promesse électorale — réitérée par Mme Bacon en décembre 85 — pour faire en sorte que la femme au foyer puisse participer au régime des rentes du Québec? Et cet autre engagement à ce que les programmes d'accès à l'égalité deviennent une réalité pour toutes et tous? Bien sûr, il aura de grands élans de vertu.

Mais le premier ministre redira-t-il que « certaines dispositions législatives, en matière linguistique par exemple, devront être corrigées, de manière à correspondre aux valeurs profondes de justice de notre société... »? Il y a, n'est-ce pas, de ces intentions nobles et généreuses qui, en apparence si simples en début de mandat, se transforment en hautes montagnes à mi-chemin. Avec des menaces voilées de démission et une crise latente. Comme en 74-76? Voilà un cauchemar que le rusé M. Bourassa ne veut pas revivre. Faisons-lui confiance: il saura trouver les mots qui calment, apaisent ou endorment.

La feuille de route ministérielle tiendra certes compte de l'humeur des Québécois, telle que reflétée par le récent congrès libéral: le double virage écologique et démographique n'est pas l'effet du hasard, non plus que le léger accent sur des priorités sociales (services de santé, aide sociale). Mais il n'y aura pas de grands bouleversements ou d'annonces de changements à l'emporte-pièce.

Et pourquoi y en aurait-il? Depuis plus de deux ans, les Québécois ont l'intendance tranquille et ordonnée qu'ils souhaitent. D'un léger ajustement à l'autre, M. Bourassa est bien installé. Et pour longtemps.

La récréation de Bourassa

ROBERT Bourassa ne manque pas de culot, du moins à l'Assemblée nationale, son lieu préféré de récréation. Vulgairement, il a du front tout le tour de la tête.

Hier, par exemple, il se réjouissait, « au nom de l'institution parlementaire », de ce que le chef de l'opposition daigne l'interpeller, à la période de questions orales. « C'est normal, ajoutait-il sans rire. C'est un devoir élémentaire de poser des questions au chef du gouvernement. La population jugera des réponses. C'est un retour à un état d'esprit qui est bienvenu. » Comme dirait l'autre, il faut le faire!

La veille, las d'être ignoré depuis trois semaines par Guy Chevrette et son bataillon fatigué, M. Bourassa s'était fait « planter » une question par l'un des sans grades qui peuplent l'arrière-ban ministériel. Intervenant après quatre péquistes qui, concernant autant de questions d'actualité, avaient soigneusement évité M. Bourassa, un vaillant soldat osa interroger le chef de coeur de l'armée rouge. Sûr de s'attirer une claque facile, le premier ministre commence par reprocher aux péquistes de ne pas se préoccuper du sort des travailleurs de Steinberg. « Il y a au moins un parti dans cette Chambre qui défend les intérêts des travailleurs », ajoute-t-il, cependant que le poulailler libéral glousse d'aise.

Après deux minutes d'échange sérieux, le chef du gouvernement ne peut s'empêcher de divaguer et de faire la morale à l'opposition, qui l'ignore depuis trois semaines : « C'est une drôle de façon d'interpréter votre devoir parlementaire le plus élémentaire. » Sérieux, du moins il le semble, il supplie l'opposition de revenir au bon sens, au respect de la démocratie parlementaire, et de ne pas avoir peur de lui adresser des questions.

Le leader parlementaire de l'opposition réplique que le premier mi-

nistre est justement en train de faire la démonstration de la raison pour laquelle les péquistes préfèrent discuter avec les ténors et autres solistes qu'avec le maître de chapelle.

Ce qui est rigoureusement exact, n'en déplaise aux thuriféraires des boutades et calembours de M. Bou-



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

rossa. Non seulement ce dernier ne répond à peu près jamais directement aux questions, sauf par des bouts de phrases ici et là, mais il épuise un temps précieux à batifoler de gauche à droite. De toute évidence, l'Assemblée est pour lui un mal nécessaire, et la période de questions et réponses orales, une récréation quotidienne, voire une immense rigolade ou un vaudeville pour épater un auditoire, captif et partisan, qui lui sert volontiers de faire-valoir.

Le premier ministre ne vient pas à l'Assemblée pour travailler, mais pour se détendre, aux dépens de l'opposition — ce qui n'est guère compliqué depuis deux ans et demi — et pour permettre à ses choristes de se défouler et de se dilater la rate. Agréable façon de passer le temps, diront certains; mais aux frais des contribuables, et à je ne sais combien de milliers de dollars la minute, la farce est grosse et dispendieuse. C'est une joute sans substance et vide de sens qui coûte fort cher.

Dans l'attitude de M. Bourassa, il y a du cynisme, aussi souriant soit-il, et du mépris envers ce que cette honorable institution est censée représen-

ter. Sauf par obligation et cas rarissimes, il ne participe à peu près jamais aux débats fondamentaux qui devraient s'y dérouler. Pour lui, ce n'est pas ce forum qui importe, mais les tractations du « bunkér » concernant Steinberg; mais les entourloupes avec les chefs syndicaux (et la complicité de Bernard Landry) à l'égard du libre-échange; mais les pressions voilées à Campeau Corporation (Blue Bonnets) ou aux acquéreurs japonais de Reed Paper à Québec. Tous des dossiers majeurs, mais hors du contrôle de l'Assemblée et qui, de ce fait, retiennent l'attention du chef du gouvernement.

Le régime présidentiel ne permet pas de face-à-face quotidien des élus du peuple. À l'inverse, affaires courantes et, de façon éminente, questions-réponses orales sont un moment privilégié en démocratie parlementaire. Le gouvernement doit y rendre compte de ses faits et gestes. Pelures de bananes, pièges à ours et attrapes, font partie intégrante de cet étrange chassé-croisé quotidien, l'opposition tentant de faire trébucher le gouvernement et jetant les hauts cris à propos de tout et de rien.

Faisons la part du feu. À l'Assemblée, M. Bourassa est comme un collègue en vadrouille, au grand plaisir de ses troupes, ébahies de sa prestation partisane. À en juger par les sondages sinon par les partielles, le premier ministre a raison de se comporter comme dans un manège pour adolescents attardés.

M. Bourassa vole facilement le show, il mène la mascarade. Qu'il s'amuse de temps à autre, libre à lui. Personne ne saurait reprocher un peu de détente à un chef de chœur studieux, appliqué et austère. Mais jour après jour, au mépris des règles parlementaires, il dépasse les bornes. Il manque de retenue et de décence élémentaire. Ou alors, qu'il ait au moins la décence de ne pas faire la leçon à l'opposition.

LE BUTIN DE BOURASSA

M ROBERT BOURASSA s'est senti obligé de tenter de tirer au clair son attitude et celle de son parti, hier, quant à la chicane de famille qui divise les libéraux fédéraux et, par ricochet, affecte les libéraux provinciaux. De ses propos prudents, alambiqués même, il ressort que le premier ministre veut avant tout protéger son butin. Son butin qui porte les noms : entente du lac Meech, accord de libre-échange, autorité morale sur les libéraux québécois, de quelque allégeance ou souche qu'ils soient.

M. Bourassa devait rectifier le tir. Les manchettes contradictoires de deux quotidiens, hier, attribuaient à ses deux principaux organisateurs des propos divergents qui, à tout le moins, dénotaient du flou et de l'incohérence parmi la troupe au pouvoir au Québec. Selon *La Presse*, M. Bourassa serait prêt à accepter que M. Jean Chrétien prenne la direction du Parti libéral du Canada s'il nuançait ses vues antérieures, convenant notamment que l'accord du lac Meech est excellent pour le Canada. On ajoutait qu'en entrouvant ainsi la porte, par conseiller spécial interposé, M. Bourassa adoptait un ton fort différent de celui de son organisateur en chef et ministre des Transports.

Libéral en tout et pour tout, M. Marc-Yvan Côté n'était pas très heureux des mamours entre son chef et M. Brian Mulroney. Il a dit sans ambages qu'il n'était pas question qu'il lance ses forces aux côtés des conservateurs, lors de la prochaine campagne. Mais, haut-parleur direct de M. Bourassa, il a aussi annoncé que les libéraux interviendraient, au besoin, pour défendre le lac Meech. Notamment contre les assauts répétés des nostalgiques de la ligue du vieux poêle, tel M. Chrétien, qui a fait campagne au Manitoba avec Mme Sharon Carstairs, pour qui cet accord est mort et enterré.

En termes on ne peut plus directs, M. Côté estime, avec grande vraisemblance, que la fronde contre M. Turner est le fait d'une poignée de « nostalgiques d'un Canada centralisé, pas toujours respectueux du Québec. [...] Il faut trancher une fois pour toutes avec l'ère Trudeau, quitte à perdre l'élection. » En raison de l'importance que M. Bourassa accorde à l'entente du lac Meech, c'est le stratège Côté qui reflète le mieux le poulx du gouvernement.

Selon sa vieille habitude, M. Bourassa protège tous ses arrières. Quand la mutinerie a éclaté chez ses cousins, il y a dix jours, il a loué le « cou-

rage extraordinaire » de M. Turner dans le dossier constitutionnel. Craignant, sans le nommer, que M. Chrétien déloge M. Turner, M. Bourassa dit que le PLC se rangerait avec les adversaires du Québec s'il se donnait un chef opposé au Lac Meech. Cette situation nouvelle susciterait une campagne électorale intéressante, dit-il, sybillin : le Parti conservateur et le NPD de M. Broadbent faisant lutte pour le lac Meech, contre les libéraux fédéraux, le PQ et le NPD-Québec.

Que voilà en effet d'étranges compagnons de lit, de part et d'autre. Mais c'est loin d'être inusité en politique. Ce qui l'est davantage, par contre, ce sont les motifs plus ou moins inavouables que M. Bourassa perçoit chez les adversaires de M. Turner, les assimilant aux ennemis du Québec. Bien informé, le premier ministre a sûrement des renseignements privilégiés : derrière les problèmes triviaux de gros sous et des millions qui manquent, alors que l'appui populaire plafonne, des questions fondamentales sont en jeu. À sa manière, M. Bourassa protège les intérêts du Québec.

Le premier ministre a d'excellentes raisons de ne pas vouloir que les sbires et les clones de M. Trudeau, à la faveur d'un putsch téléguidé, se remettent en selle. Il garde de cuisants souvenirs de leur arrogance, du style « mangeur de hot-dogs ». Il reste poli, déférent même, mais il ne se laisse plus écraser les orteils par quiconque. Ce qu'il laisse entrevoir en douceur et en souplesse, son ministre Côté le lance brutalement. C'est lui qui donne l'heure juste, à n'en pas douter. Non-ingérence, peut-être, mais non-indifférence, sûrement.

Même s'il subit des assauts à l'Est (Frank McKenna), à l'Ouest (Carstairs) et au centre (les Sénateurs et autres « back-room boys » dans la mouvance Trudeau-Chrétien), l'accord du lac Meech est encore au premier rang des priorités de M. Bourassa. Il reste convaincu que c'est un pas décisif pour que le Québec se développe en « société distincte ». Au surplus, le premier ministre a acquis, depuis son retour aux affaires, une stature et une aisance qui en font le premier parmi ses pairs et le leader incontesté des libéraux québécois.

Voilà pourquoi, comme Duplessis il y a 30 ans, il est prêt à défendre chèrement son butin, y compris contre les mutins nostalgiques. Et quoi qu'il arrive, M. Bourassa saura tirer les marrons du feu.

— GILLES LESAGE

Le pacte doit être respecté

LE DIALOGUE de sourds sur la question linguistique continue de faire rage à l'Assemblée nationale. Pendant que l'opposition alimente de son mieux le feu qui couve depuis deux ans, le gouvernement tente de se faire rassurant. Mais il y réussit fort mal.

Sa « politique » attentiste exacerbe tout le monde. D'un côté de la bouche, il fait mine de défendre la charte de la langue française ; de l'autre, il fournit des munitions, 58,000 \$, aux opposants de la loi 101 en Cour suprême. Enervé, le ministre de la Justice lance des insinuations à l'adresse des principaux porte-parole péquistes. Pour faire bonne mesure, le Conseil de la langue française rappelle que le gouvernement fédéral doit respecter les objectifs linguistiques du Québec qui, de toute évidence, sont incompatibles avec le projet de loi C-72 sur les langues officielles au Canada. Tout un cocktail qui décontenance le profane !

Le projet de loi fédéral est une mise à jour de la loi de 1969. Autant la réaffirmation du bilinguisme officiel déplaît aux « dinosaures » conservateurs, autant elle agrée, par exemple, à Alliance-Québec. Mais il y a un joyeux problème, selon le Conseil de la langue française. Si le projet C-72 est adopté, l'intervention de l'Etat en matière linguistique au Québec aura changé : l'Etat fédéral sera devenu un acteur de premier plan dans l'aménagement linguistique du Canada et, partant, du Québec. Ottawa pourra intervenir financièrement dans des domaines provinciaux, dont certains relevant de la compétence exclusive du Québec.

Le problème, en deux mots, vient de ce que le projet fédéral établit une programmation symétrique (pour les minorités de langue officielle, d'un bout à l'autre du pays) qui, à mesures égales, ne saurait assurer un statut équivalent à chacune des langues officielles. Cette symétrie, relève le Conseil avec perti-

nence, est la négation pure et simple de la reconnaissance, dans l'accord du Lac Meech, du caractère distinct de la société québécoise. Des deux langues, seul le français est menacé, partout au Canada, y compris au Québec. Le Conseil presse donc le Québec de faire en sorte qu'Ottawa respecte l'objectif fondamental de la charte linguistique de 1977 : au Qué-

des éléments qui nous rendent soucieux et qui nous préoccupent... » Magistralement mis au parfum par le premier ministre, son acolyte ne dira rien de plus.

Heureusement, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, qui a un peu plus d'expérience et de bagout, peut se faire plus rassurant. Mais sans en dire davantage. « Il y a pour nous un principe fondamental, dit M. Gil Rémillard : c'est le respect de l'exclusivité de la juridiction du Québec sur la langue. » Voilà qui est clair et net, davantage que tout ce qu'on a entendu depuis deux ans. Mais attention à la sourdine, inévitable : l'avis du Conseil est intéressant, certes, mais il soulève des questions et on attend les explications et les avis juridiques du ministre de la Justice.

C'est là que ça se complique, pour ne pas dire que ça se gâte, hélas. A la lumière des propos du ministre à l'Assemblée depuis deux semaines, à la lumière surtout de son attitude envers l'opposition, ce n'est pas très rassurant. Il est vrai que M.M. Guy Chevrette et Claude Filion talonnent M. Herbert Marx sans répit, jour après jour. Toutefois, en raison même de sa haute fonction, délicate et névralgique, le ministre doit rester au-dessus de la mêlée. Or cette semaine, il a invité les deux péquistes à l'interroger « sur la moralité des péquistes lorsqu'ils ont administré la justice ». Voilà des insinuations qui ressemblent à du chantage et à de l'intimidation. Elles sont indignes du gentleman qu'est M. Marx.

Ces réactions regrettables sont probablement attribuables au désarroi dans les rangs ministériels. Ils veulent bien respecter le pacte de 1977, mais ils veulent aussi faciliter l'exercice des libertés individuelles de tous les Québécois. Il y a là des incompatibilités que même le plus brillant anesthésiste ne saurait endormir. Voilà pourquoi M. Marx est nerveux. On le serait à moins.



bec, le français est la langue de l'Etat et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

Au cours d'une interpellation à l'Assemblée, hier matin, le ministre responsable de la charte de la langue française a réitéré à deux reprises ce grand principe, d'ailleurs tiré du préambule même de la loi 101. M. Guy Rivard qualifie même cette dernière de « pacte conclu entre l'Assemblée nationale et la société québécoise ». Le pacte doit être respecté, dit le ministre, qui va répétant : « Le visage français du Québec doit continuer de s'affirmer : il n'est pas question d'accepter un recul sur ce plan. »

Mais encore ? On comprend que le médecin, ministre depuis un mois à peine, fasse ses classes et ne puisse se commettre à fond. Toutefois, à l'écouter répondre aux questions des péquistes, on a l'impression que M. Bourassa l'a choisi pour ses propensions à une spécialité qui n'est pas la sienne : l'anesthésie. Ainsi, l'avis que « son » Conseil lui a remis « contient

Le français rêvé par Ryan

LE PLAN d'action sur l'enseignement du français, langue maternelle, était attendu avec impatience. « Cette entreprise de santé nationale », ainsi que la qualifie M. Claude Ryan avec pertinence, semble bien engagée sur le plan des grands principes et des modalités. Mais les moyens mis en oeuvre sont d'une efficacité modeste pour amorcer le redressement qui s'impose depuis des années.

Les problèmes liés à l'enseignement du français sont multiples et complexes, rappelle le ministre de l'Éducation. Il ne saurait donc y avoir de panacée quand l'apprentissage de la langue maternelle connaît une crise partout dans la francophonie, voire dans le monde occidental. Il faut un ensemble de mesures pour que la maîtrise de la langue redevenue la pierre d'assise de tous les autres apprentissages. Il faut une action concertée de l'école, des commissions scolaires et du ministère.

Réaliste, le plan de M. Ryan prend acte de nombreux cris d'alarme et s'appuie sur de multiples observations et propositions, certaines étant déjà mises en oeuvre dans des écoles et commissions scolaires. Le ministre veut avant tout reconnaître le bien-fondé de ces initiatives et demeurer confiant dans la compétence et l'engagement des enseignants. On ne saurait blâmer le ministre de ne brusquer qui que ce soit. Mais, du même coup, il se prive de moyens spectaculaires sans lesquels, à vrai dire, les progrès ne se feront pas seulement avec patience et longueur de temps, mais avec une désespérante lenteur.

D'emblée, par exemple, le plan ne propose pas un réaménagement de la grille-horaire, se contentant de souhaiter que cette dernière soit exploitée avec plus de rigueur et d'efficacité par les commissions scolaires et les enseignants. De même, M. Ryan ne suggère pas d'augmenter le temps alloué à l'enseignement

du français ou d'accroître les ressources humaines, mais de mieux les déployer !

Faute de mesures draconiennes, le plan se rabat sur les moyens classiques et éprouvés : l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, la maîtrise de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe. À l'aide de quels outils ? De grammaires et de diction-



naires, évidemment. Mais \$ 3 millions seulement sont prévus en deux ans à ce titre. Il est vrai que \$ 3,4 millions de plus iront en allocations pour les bibliothèques. Mais \$ 6,4 millions pour que les écoliers québécois apprivoisent de « vrais » livres, c'est bien peu, trop peu. Même en tenant compte que \$ 3,2 millions de plus appuieront le plan d'action, les ressources qui y sont consacrées sont d'une maigreur à faire peur. La CEQ a bien raison de dire que c'est une goutte d'eau dans l'océan.

Quant au ministère, il entend accorder une attention prioritaire à l'apprentissage du français, lit-on dans le document rendu public lundi par M. Ryan. Ainsi, il veut accorder une plus grande importance à la langue comme objet d'étude, rendre systématique l'enseignement de la grammaire, de la syntaxe et de l'orthographe. À la bonne heure, d'autant que le ministère maintient à titre obligatoire l'épreuve unique de français écrit qu'il administre, depuis deux ans, à la fin de la 6^{ème} année du primaire. Il y ajoute même, pour la première fois cette année, des épreuves d'appoint, facultatives.

Ces mesures concrètes sont les plus intéressantes du plan d'action, il me semble, avec celles qui concernent la formation initiale et le perfectionnement des enseignants. Par exemple, le ministère estime qu'il faut hausser les seuils de compétence linguistique exigés des futurs enseignants. Ça n'a l'air de rien, écrit comme ça, mais c'est fort important, à moyen terme.

M. Ryan donne un coup de barre, certes, mais pas aussi décisif que la situation l'exige. Il mise davantage sur la bonne volonté que sur la coercition, confiant que chacun fera sa part. Ce qui est tout à son honneur, mais l'incitation généralisée aurait eu besoin, dès maintenant, d'un coup de pouce plus énergique. Par exemple, le rôle-clé des commissions scolaires aurait pu être précisé et raffiné davantage. L'école n'est pas seule en cause, évidemment, mais toute action concertée, valable et durable, passe d'abord et surtout par elle.

L'effort de redressement entrepris est une oeuvre de longue haleine. Mais il devrait être accompagné, sinon d'un échancier précis, au moins de cibles et d'objectifs. On pourrait ainsi vérifier s'il y a cohérence entre le discours ministériel et l'action, entre les souhaits de M. Ryan et la « générosité » de ses collègues du Conseil du trésor.

Même alors, il ne faudrait pas perdre de vue l'essentiel. « C'est l'ensemble de notre système d'apprentissage qui est en cause. L'enseignement du français est déficient parce que l'est aussi la conception de la culture que diffuse ce système », ainsi que l'a rappelé M. Fernand Dumont.

La réappropriation d'une langue en exil passe évidemment par l'école. Mais des analgésiques ne seront pas suffisants pour redonner plein droit de cité au français rêvé par M. Ryan. Il obtient la note de passage, tout juste.

LES HUMILIÉS DE REGINA

À LA SUITE du jugement de la Cour suprême, le gouvernement de la Saskatchewan avait deux choix : traduire et faire adopter dans un délai raisonnable la version française de toutes les lois adoptées depuis sa création en 1905; ou modifier sa constitution interne et se déclarer officiellement unilingue anglaise, par le biais d'une « dernière » loi bilingue. « L'Assemblée législative peut avoir recours à l'expédient manifeste, voire même ironique, de l'adoption d'une loi bilingue abrogeant les restrictions que lui impose l'article 110 (de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest), puis déclarant valides toutes les lois provinciales, nonobstant le fait qu'elles aient été adoptées, imprimées et publiées uniquement en anglais », écrit le juge Gérard LaForest.

C'est cette voie que le gouvernement Devine vient de choisir. Le projet de loi présenté lundi à la Législature de Regina révoque l'article 110 (qui garantissait un statut égal au français et à l'anglais) et valide toutes les lois antérieures, qu'elles aient été rédigées uniquement en anglais, ou dans les deux langues. Le gouvernement décidera quelles lois seront traduites et lesquelles seront publiées dans les deux langues officielles. Comme l'y enjoint la Cour suprême, le projet de loi reconnaît le droit d'employer le français devant les tribunaux, mais n'oblige pas à des procès en français.

Le gouvernement a donc opté pour la voie la plus facile, la moins dérangeante, dans une province où la minorité francophone compte moins de 25,000 personnes, est peu visible et dispersée en plusieurs points. C'est pourtant le même gouvernement qui a été le premier à faire entériner par son Assemblée l'accord Meech-Langevin qui l'oblige notamment à protéger la dualité linguistique du Canada. Mais, comme le dit si bien le leader néo-démocrate Ned Shillington, « dans un province qui ne compte que 3 % de francophones, il est facile d'oublier que nous sommes dans un pays bilingue ».

Comme il se doit, le principal porte-parole des Fransaskois fulmine. Selon M. Rupert Baudais, en ne s'engageant pas à protéger sa minorité francophone, M. Devine renie sa promesse de juin dernier. Il soutient même que le projet de loi, qu'il qualifie de honte nationale, fera reculer de 100 ans la cause des droits des francophones de la Saskatchewan.

L'indignation de M. Baudais est compréhensible. Les Canadiens français sont fort mal en point un peu partout au pays. À vrai dire, à l'exception

du Québec évidemment et, dans une certaine mesure, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, les provinces ne se sont pas forcées pour reconnaître dans les faits des droits historiques. Tant et si bien qu'un peu partout, non seulement l'intégration à la majorité, mais l'assimilation pure et simple fait des ravages épidémiques. Y compris en Saskatchewan où, semble-t-il; à peine le tiers des francophones osent encore se réclamer de la langue et de la culture françaises.

Dans ce contexte, l'entente du lac Meech et le jugement de la Cour suprême semblaient une importante lueur d'espoir, la première obligeant Regina à protéger sa minorité francophone en péril, le second la rendant en quelque sorte visible à l'oeil nu. Ce qui, sur le plan symbolique à tout le moins, lui donnerait un léger avantage sur d'autres minorités (ukrainienne, allemande) plus importantes et visibles. Avec le projet de loi de lundi, ce beau rêve s'effondre, il est vrai. Mais on a peine à suivre M. Baudais quand il prétend que le *bill* fait reculer de 100 ans la cause des Fransaskois. Le gouvernement conservateur abolit le français, un droit vieux de 102 ans, dit-il, en sommant MM. Mulroney et Bourassa de prévenir cette injustice.

Depuis 1905, la Saskatchewan était unilingue, à toutes fins utiles. Elle le demeure, en utilisant l'échappatoire évoquée par la Cour suprême et en ne se créant aucune obligation à l'égard du français. En d'autres termes, le gouvernement Devine ne croit pas au bilinguisme symbolique. Mais en quoi son attitude est-elle différente de celle des gouvernements successifs depuis 83 ans?

La bataille du Père André Mercure n'a pas été inutile pour autant. Elle a fait ressortir jusqu'à la lie que, à l'exception des trois provinces du centre du pays, les provinces font bien peu de cas des droits des francophones. Les péripéties des Fransaskois font aussi toucher du doigt que l'humiliation n'est pas où pense M. D'Iberville Fortier. « Si les anglophones sont humiliés au Québec, avec tous les droits et privilèges qu'ils ont, imaginez comment on se sent, nous, les francophones de la Saskatchewan », dit M. Baudais.

C'était avant le *bill* de M. Devine. Les humiliés de Regina ne se battent pas pour de l'affichage, mais pour gérer leurs quelques rares écoles, pour éloigner le spectre de l'extinction.

— GILLES LESAGE

La langue en « fast food »

MME LISE BACON est rayonnante depuis jeudi. Elle a enfin obtenu de son chef et ami, le premier ministre, d'être délestée du dossier linguistique, le plus épineux du gouvernement libéral depuis 28 mois. Ainsi qu'elle le souhaitait vivement, elle se consacrera entièrement aux Affaires culturelles ; elles exigent un ministre à plein temps, dit-elle avec raison. Au même titre, d'ailleurs, que l'application de la charte de la langue française : un pédiatre, le Dr Guy Rivard, député de l'arrière-ban depuis décembre 85, écope en quelque sorte de la loi 101. Il en est fort heureux, le 29ème membre du saint des saints ministériel.

Le mi-d-mini remaniement de M. Bourassa est fort habile et symbolique à plusieurs égards. Mais il ne résoud aucun problème que ce soit. Tout au plus, un changement de responsable peut, pour un temps du moins, alléger les tensions et susciter une réflexion renouvelée. Il permet aussi de gagner du temps, une denrée rare et précieuse en politique, et dont le premier ministre sait user avec grande finesse et un brin de cynisme, au grand dam de ses détracteurs.

On l'a dit et répété, Mme Bacon a fait du mieux qu'elle a pu pour remplir la commande contradictoire du chef libéral sur le plan linguistique. Tenter de respecter l'essentiel de la loi 101 tout en permettant l'affichage commercial bilingue, ce n'était pas une sinécure. Seule une ministre complètement dévouée à M. Bourassa pouvait s'esquinter autour de la quadrature du cercle, en ayant l'air de croire à cette mission impossible. D'autant que le chef du gouvernement, au gré de confidences, de ballons d'essai et de mises au point successives, loin d'aider sa ministre à sortir de l'impasse, l'y a embourbée avec une étonnante persistance.

D'autres que Mme Bacon auraient jeté la serviette plus tôt. Par exemple, quand M. Bourassa, en décembre 86, a laissé tomber le projet de loi

140 regroupant les organismes linguistiques. Ou quand, vingt fois plutôt qu'une, le chef étalait ses états d'âme comme s'il n'y avait pas une ministre responsable de ce qui reste de la charte du Dr Camille Laurin. Bravement, pendant des mois, avec huit autres ministres et trois députés (dont le Dr Rivard), elle a patiemment fait le tour du jardin linguistique, jonché de mines et d'épines.



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

Le comité Bacon a remis son rapport - éventail de scénarios et d'hypothèses sur les sujets en litige, et pas seulement l'affichage - en novembre dernier. Cinq mois après, le conseil des ministres ne l'a pas encore étudié, cependant que le chef du gouvernement continue de valser. Un jour, il projette de soumettre les PME à des programmes de francisation ; le lendemain, il confie qu'il sait exactement ce qu'il fera, dès que sera rendu le jugement de la Cour suprême sur l'affichage. Mais il garde pour lui ce secret d'Etat, « le secret de Fatima », rigole doucement son plus fidèle conseiller.

C'est dans cet étrange contexte que Mme Bacon, fort heureuse de ne plus servir de « fast food » quotidien de la presse, tire la langue et la donne au chat en chef. A vrai dire, le maître de l'esquive linguistique aurait dû la garder pour lui, cette patate chaude. Mais il savait fort bien que l'un ou l'autre de la vingtaine de députés qui se croient « ministres » depuis 28 mois serait fort aise de se mesurer à l'hydre à sept têtes.

Mais qui choisir quand on a ainsi l'embarras du choix?

D'abord un député de la région montréalaise, là où LE problème se pose avec acuité. Mais pas de l'ouest de l'île, déjà sur-représenté, tandis que l'est ne compte pas un seul représentant au conseil des ministres. Mais qui ? Le jeune député de Saint-Louis, M. Jacques Chagnon, l'ambitieux ancien président de la Fédération des Commissionns d'écoles ? Le député de Bourget, M. Claude Trudel, ancien conseiller de M. Bourassa première version ? Impossible. Le premier est un propagandiste du bilinguisme ; le second préfère qu'on ne touche pas à la loi 101. Au surplus, les deux sont identifiés au « gang » de Bourassa, de sorte que, quoi qu'ils disent et fassent, ils auraient été perçus comme la voix de leur maître.

Il fallait donc quelqu'un de neutre, si peu commis en fait que, après deux ans et demi dans l'arène politique, on ne puisse dire avec certitude de quel côté il loge. Quelqu'un qui ait fait sa marque professionnelle et se soit acquitté avec sérieux et application des tâches obscures d'un adjoint parlementaire. Quelqu'un enfin qui soit si heureux d'être ministre qu'il fasse preuve de la plus extrême prudence et se présente comme le rassembleur de vues inconciliables.

Cet homme, c'est évidemment le Dr Rivard, député de Rosemont. On sait depuis jeudi que sa discrétion n'aura d'égale que l'ardeur de M. Bourassa à continuer de se hâter le plus lentement qui soit dans toutes les directions linguistiques qui soient.

Le message est clair. Ceux qui veulent des décisions linguistiques claires et limpides devraient retourner dare-dare dans le West-Island. Ceux qui attendent un remaniement d'envergure doivent en faire leur deuil. Pas de remue-ménage ou de courant d'air. Pas de solos tragiques. Le « fast food », la manne à la presse, c'est l'affaire du chat en chef. De lui seul.

Elle donne sa langue au chat

ON COMPREND aisément Mme Lise Bacon de vouloir être délestée du dossier linguistique. Même si elle travaille avec M. Robert Bourassa depuis près de 20 ans, elle a, de toute évidence, de plus en plus de difficulté à suivre son chef dans les méandres d'une valse-hésitation déroutante. Depuis deux ans, elle s'est essouffée à tenter d'attraper des ballons en forme de boomerangs. On serait décontenancé à moins.

Dans une entrevue à *La Presse*, samedi dernier, le premier ministre disait que sa décision était prise en matière de langue d'affichage commercial. Il n'attend que le jugement de la Cour suprême pour réunir son conseil des ministres, ses députés, le conseil général du PLQ; entouré de tout cet aréopage, il fera alors connaître la position du gouvernement à la population. Heureux de sa trouvaille, M. Bourassa confie même qu'il en a acquis une certaine sérénité. Heureux homme ! Mais, cachottier, il garde pour lui cette solution-miracle.

La ministre responsable de l'application de la loi 101 se sent obligée de rappeler une chose élémentaire : le rapport du comité ministériel qu'elle a présidé, bien que soumis à ses collègues il y a un mois, n'a pas encore fait l'objet de discussion, encore moins de décision au conseil des ministres. Avec logique, Mme Bacon estime que les conclusions de son comité devraient être étudiées avant que le gouvernement ne passe à l'action. Dans un geste de fronde larvée, elle dit même que la « décision » dont M. Bourassa a fait état n'est qu'une suggestion, une recommandation, qu'elle ne connaît d'ailleurs pas, et qu'elle place sur le même pied que les propositions de son comité de neuf ministres et trois députés.

Le chef du gouvernement répète qu'il a pris une décision et qu'il la rendra publique après en avoir discuté avec le conseil des ministres, en

temps opportun. Il se garde bien de rabrouer sa ministre récalcitrante, expliquant que les libéraux sont unanimes à vouloir modifier la loi 101. Le principe étant ainsi acquis, le reste est question de stratégie. Et ça, c'est l'affaire de M. Bourassa, comme chacun sait ou devrait savoir.

Si polis et feutrés soient-ils, ces échanges inusités entre deux vieux

ministres se priveraient-ils d'un outil de communication que leur chef manie avec la plus grande aisance, quand bon lui semble ?

À bien y penser, M. Bourassa lui-même devrait prendre charge du dossier linguistique. Depuis deux ans, c'est lui qui oscille de gauche à droite, privilégiant tantôt les libertés individuelles de la minorité, tantôt les droits collectifs d'une majorité en péril; c'est lui qui prétend pouvoir à la fois respecter la loi 101 et remplir l'engagement libéral en faveur du bilinguisme dans l'affichage commercial. La quadrature du cercle, quoi ! Qui d'autre que lui peut encore tenter de la mettre en oeuvre, en faisant mine d'y croire.

Mme Bacon, elle, a bien fait sa part. Par exemple, dans la foulée du rapport Gobeil, elle a voulu regrouper les organismes responsables de la charte de la langue française. Mais, en raison de l'opposition, le projet de loi 140 est resté sur le carreau, tandis que Mme Thérèse Lavoie-Roux réussissait, elle, à faire adopter le projet 142 concernant les services de santé et les services sociaux anglophones. Grave humiliation pour la vice-première ministre, valeureuse compagne de toutes les luttes, à la loyauté indéfectible et que, pour cette raison, l'on tient pour acquise.

Comme il le faut à quelqu'un qui veut durer en politique, Mme Bacon a la couenne dure et épaisse. Mais pas au point d'apprendre sans rechigner, par médias interposés, que le premier ministre a les solutions linguistiques, qu'il garde jalousement par devers lui.

Puisqu'il sait si bien quoi et comment faire, et surtout comment concilier les principes et la stratégie, que M. Bourassa garde enfin pour lui seul le dossier en forme de pomme de discorde ministérielle.

Mme Bacon donne la langue au chat. Et le chat, c'est le premier ministre.



Gilles

LESAGE

▲ Lettre de Québec

amis font ressortir que les tensions linguistiques n'épargnent pas les premiers collaborateurs de M. Bourassa. Il y a trois semaines, les ministres Clifford Lincoln et Richard French ont en quelque sorte lié leur carrière politique au respect du programme linguistique des libéraux. Et voici que, selon le mot d'un chroniqueur chevronné, « Lise Bacon fait mal paraître Bourassa ». Normand Girard précise même que « la solidarité ministérielle du cabinet Bourassa commence à s'effriter sur la question linguistique... » Si lui le dit, ça doit être vrai !

Et ça l'est. Dans son entrevue au confrère Bernard Descôteaux, Mme Bacon se garde bien de critiquer son grand patron. Mais il est fort significatif que la vice-première ministre dise publiquement qu'elle en a assez de la patate chaude linguistique. Elle a fait sa part et souhaite que quelqu'un d'autre fasse aussi son bout de chemin... de la croix. Comme M. Paul Gobeil, qui veut un autre « défi » que le Trésor, la ministre des Affaires culturelles passe sa commande par médias interposés. Il est vrai que l'exemple vient de haut. Pourquoi les

UN EFFEUILLAGE PARTIEL

AVEC le volet culturel, dont il a traité mercredi soir, M. Jacques Parizeau a presque terminé le déshabillé progressif qu'il avait annoncé en même temps que sa candidature, il y a deux mois. Selon la méthode professorale d'un grand seigneur qui a réponse à tout, celui qui sera bientôt couronné président du Parti québécois a fait preuve de franchise et de clarté.

Ainsi, il a tenu promesse. Mais jusqu'à un certain point. En refusant de coucher sur papier ses « encycliques », dont il ne daigne pas non plus discuter des modalités, il laisse habilement la porte grande ouverte à toutes sortes d'accommodements ultérieurs. Ce qui est de bonne guerre, surtout en politique. Mais il se prête aussi aux interprétations les plus diverses sur le fond même de sa pensée profonde, ce qui est tout le contraire de la fulgurante limpidité dont il se targue.

Il y a pourtant des sujets explosifs qu'un esprit aussi altier que M. Parizeau devrait traiter avec une circonspection extrême, et non avec des approximations à l'emporte-pièce, comme il l'a fait à propos de la langue. En plaidant pour le respect intégral de la Loi 101 et l'intégration des immigrants à la majorité francophone, le successeur de René Lévesque se situe dans le droit fil de la tradition péquiste depuis vingt ans. Mais il s'en écarte dangereusement quand il veut imposer l'unilinguisme intégral et réduire à la portion congrue les droits des anglophones, y compris dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Ce durcissement a de quoi réjouir ceux qui s'inquiètent de l'érosion du fait français, notamment en matière d'affichage commercial. Mais il ne tient pas compte des progrès remarquables dans d'autres secteurs, le scolaire par exemple, où la proportion d'étudiants qui font leurs cours uniquement en français dépasse largement celle des francophones. Pis encore, alors même qu'il bombe le torse avec les succès de la garde montante, M. Parizeau semble faire fi de ce que la nouvelle fierté des francophones s'accompagne d'une grande ouverture aux autres. Il y a des barrières qu'un peuple sûr de lui — comme le messie péquiste prétend que l'est celui du Québec — n'a pas besoin d'ériger pour se protéger de l'envahisseur. Pluralisme et tolérance ne peuvent être de vains mots dans une société accueillante et fraternelle, comme la souhaite M. Parizeau.

En tout état de cause, M. Parizeau aurait dû se donner la peine de coucher noir sur blanc son retour au militantisme riniste, si féroce

battu par le fondateur du PQ. Pour l'heure, par ses exclusives sans nuances, il donne hélas ouverture aux accusations de « répression » qui sont portées contre lui. Avant de poursuivre dans cette voie hasardeuse, le président désigné devra la soumettre aux péquistes, à la première occasion. Il serait surprenant que la majorité adopte ce revirement majeur, fût-il emprunté par un prophète qui fait peu de cas de « l'incontournable épaisseur de la réalité ».

Quant aux modalités d'accession à la souveraineté, les nostalgiques et les radicaux ont déjà donné au « futur président de la république » le chèque en blanc qu'il réclame. Mais la majorité des péquistes, pour l'instant éblouis par la prestidigitation d'un magicien superbe, devront dire s'ils sont d'accord avec un cheminement clair-obscur qui inflige de graves entorses à la démocratie. Libres à eux de revenir à la pureté des origines — celle de 70 et de 73 — mais alors, qu'ils le fassent en pleine lumière, de sorte que les Québécois sachent à quoi s'attendre si le PQ prend le pouvoir en 89 ou 90. Fût-il qualifié d'élection référendaire, un scrutin général, où toutes les questions sont entremêlées, ne saurait donner à M. Parizeau le mandat de faire l'indépendance. Même pas par morceaux ou par voiles, comme dans un autre strip-tease. Les Québécois doivent baliser au préalable, et non après coup, au gré de la conjoncture ou de l'humeur de Monsieur, la démarque vers l'indépendance.

En revanche, sur le plan de l'économie et de la social-démocratie, M. Parizeau a fait preuve de plus de transparence. Plus sûr de lui — est-ce possible ? — sur ces terrains de prédilection, il tient un discours classique au PQ : gloire à l'État-Providence et à la décentralisation, au nationalisme économique et au plein-emploi. Encore que, aussi en ces matières, le débat public y gagnerait si le maître daignait transmettre à ses élèves, noir sur blanc, le fruit de ses savantes cogitations.

Même couronné roi péquiste, M. Parizeau n'est pas au bout de ses peines. Son effeuillage est partiel, sa victoire sans coup férir est trompeuse, trop facile. Les vrais débats sont à venir, au sein même du PQ. Un nouveau timonier se propose. Il lui reste à prouver qu'il peut vaincre, d'abord en se faisant vite élire député. Fin des préliminaires et du préche aux convertis.

— GILLES LESAGE

DIVERSION LINGUISTIQUE

À brûle-pourpoint, le premier ministre a fait part, vendredi, de son intention d'ouvrir un autre front linguistique: celui des petites entreprises, qui emploient 50 employés et moins. Il fait ainsi mine de vouloir réparer une faille de la loi 101 de 1977. Cette dernière traitait des grandes entreprises (100 personnes ou plus) et des moyennes entreprises (50 à 99 employés). Mais elle laissait de côté les plus petites entreprises. L'heure est-elle venue de se préoccuper de leur francisation?

La ministre responsable croit que oui. Mme Lise Bacon en fait même, dit-on, l'un des principaux points du rapport du comité ministériel, qu'elle a présidé, et qui est entre les mains de ses collègues, pour consultation et décision. Avec raison, elle indique qu'il y a là un vaste champ d'action, d'autant qu'il compte une forte concentration d'entreprises de haute technologie et de recherche.

Pas surprenant, donc, que la louable intention de M. Bourassa ait fait la manchette, ni qu'elle soulève la plus vive inquiétude chez ceux qui — tels le Board of trade de Montréal et Alliance Québec — voient déjà la « police » linguistique et les bureaucrates envahir les petites entreprises. Mais, à y regarder de près, on se demande bien ce qu'il faut célébrer, au juste, ou ce contre quoi les obstinés du bilinguisme devraient partir en guerre sainte.

En effet, M. Bourassa a été on ne peut plus vague et évasif, se contentant de lancer un os sans chair. Survenant au terme d'un caucus qui n'avait pris aucune orientation ou décision majeure, l'annonce inopinée de ce nouveau front linguistique s'apparente à une manoeuvre. Habile et astucieuse, certes, comme le premier ministre en a le secret, mais manoeuvre tout de même, voire parade ou écran de fumée. Une fois assuré de la manchette, M. Bourassa y met lui-même des nuances et des bémols, presque à l'infini.

Si le projet de Mme Bacon réussit l'examen ministériel, il fera d'abord l'objet d'un avant-projet de loi. Mais ce dernier ne serait présenté — le conditionnel est de mise — qu'à l'automne prochain, en vue d'un débat public ultérieur. Tant et si bien que, dans la meilleure des hypothèses, le nouveau front ne sera pas ouvert avant un an, au plus tôt. Misons plutôt que M. Bourassa le gardera en réserve pour la prochaine campagne électorale.

Même là, ses propos ne sont pas rassurants. Il est d'accord avec l'objectif de la francisation, mais il faut faire preuve de réalisme: ne pas compromettre, par des dispositions contraignantes, le dynamisme des petites entreprises visées, et dont la langue de travail est, évidemment, l'anglais. Il faut donc, ajoute M. Bourassa, évaluer soigneusement les coûts en cause, le contrôle et l'application des nouvelles mesures. Comme on le voit, il n'y a pas de quoi pavoiser ou s'énerver.

D'autant qu'avant de se lancer dans une éventuelle croisade, il faut s'assurer que les fronts déjà ouverts ne sont pas en déroute. Or, sur bien des plans, la bataille de la loi 101 est loin d'être gagnée; elle est même en difficulté, voire en péril, dans certains secteurs névralgiques. Au lieu d'y regarder de près, les libéraux se mettent la tête dans le sable et refusent même d'en discuter, comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'attentisme du gouvernement donne lieu, notamment en matière d'affichage, au laisser-aller et au laxisme. Mais, férus de bilinguisme, les délégués libéraux n'en discuteront même pas à leur congrès de la prochaine fin de semaine. M. Bourassa en est fort heureux, lui qui continue de chercher la quadrature du cercle et qui, l'oeil sur les sondages, ne veut pas troubler la paix sociale. Même à son alma mater, le Collège Brébeuf, le chic du chic, c'est l'anglais...

Après avoir fait des progrès remarquables, la francisation des entreprises a atteint un plateau et fait du sur-place. Tolérance et assoupissement. Après dix ans, à peine la moitié des grandes entreprises ont un certificat attestant que le français y est généralement utilisé. Dans les PME, le taux est nettement plus élevé. Mais il n'y a pas lieu de crier victoire, à en croire un récent ouvrage du Conseil de la langue française. D'un côté, les succès relatifs de la politique linguistique doivent être mis en parallèle avec toute une série de décisions judiciaires, qui ont atténué la portée de certains articles, voire charcuté des pans entiers de la loi 101. De l'autre, il y a progrès du français comme langue de travail, mais il s'accompagne d'un retour en force du bilinguisme.

Au lieu de coups de sonde et de manoeuvres de diversion, M. Bourassa devrait, pour reprendre le mot de M. Fernand Dumont, se préoccuper de rapatrier notre langue en exil.

— GILLES LESAGE

LA FOI SELON PARIZEAU

AINSI qu'il l'avait promis, M. Jacques Parizeau a explicité, dimanche, la raison de sa rentrée politique : la recherche de la souveraineté du Québec. Ses propos ont comblé d'aise les indépendantistes, qui voient se lever un nouveau messie. Mais tous les autres, dont les nationalistes pour qui le Parti québécois doit redevenir une coalition la plus large qui soit, restent sur leur appétit.

Sans ambages, le candidat péquiste remet à la place d'honneur l'objectif central du PQ. Contrairement à ce qui fut le cas depuis 1974, la souveraineté sera un enjeu électoral. Et, s'il prend le pouvoir, il entreprendra sans délai de la mettre en oeuvre. Le PQ est souverainiste avant, pendant et après le scrutin, lance M. Parizeau; une fois le PQ élu, il a le mandat de procéder, un point, c'est tout. Sur le plan du principe, voilà qui est clair et limpide. On n'en attendait pas moins de celui que les péquistes s'apprêtent à plébisciter. Il a la foi, il la proclame avec force et conviction.

Sur le plan des oeuvres, toutefois, tout se brouille et s'embrouille. M. Parizeau se réserve l'entière liberté de définir et de modifier, au gré de la conjoncture, la manière d'accéder à la souveraineté. Il se rebiffe pourtant quand on ose proposer qu'il demande un chèque en blanc, un vote de confiance, une foi aveugle. Mais c'est précisément ce qu'il fait.

Certes, comme tout autre chef, M. Parizeau ne saurait faire fi des événements et du sentiment populaire. Son mandat ne sera pas le même s'il obtient une majorité de sièges, mais sans majorité populaire, comme ce fut d'ailleurs le cas pour le PQ en 1976. Il est donc dans son plein droit de se réserver une bonne marge de manoeuvre, de ne pas se couler dans le béton, comme il dit. Mais de là à se cantonner dans le vague et le flou, il y a une marge. Il la franchit allègrement.

En politique, les modalités, la stratégie, la démarche, sont tout aussi importantes que les principes sur lesquels on appuie son action. Or, M. Parizeau refuse de baliser les moyens et l'échéancier qu'il mettrait en branle dès son élection. Il évoque des possibilités : de mini-référendums, par lesquels le Québec récupérerait de grands blocs, le développement régional par exemple; une élection générale brusquée qui, comme Jean Lesage l'a fait en 1962, permettrait au gouvernement de poser un geste d'éclat; un référendum, en bout de ligne, sur la constitution d'un Québec

souverain. Et le reste.

M. Parizeau se veut rassurant. Il n'y aura pas de « souverainotest » aux élections, et la souveraineté se fera selon les règles démocratiques. Il en a contre l'étapisme du fondateur, René Lévesque, dont il s'est pourtant accommodé jusqu'en novembre 84. Ce gradualisme honni par les orthodoxes avait quand même le mérite de respecter le cheminement des Québécois et de les mettre dans le coup, à chacune des étapes. Celui de M. Parizeau, pour autant qu'on puisse en présumer à ce jour, pourrait s'accompagner de coups-surprise, d'électro-chocs. Ses jalons sont équivoques.

Bien d'autres points de cette profession de foi soulèvent des interrogations. Ainsi, en quelques phrases, M. Parizeau balaie le concept d'association (avec le Canada) qui, autant que celui de la souveraineté, a été à la base de l'action du PQ depuis sa fondation. Son explication : l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est en train de réaliser l'association avant la souveraineté. C'est un peu court, à dire le moins. Le candidat y reviendra sûrement, en cours d'effeuillage. Il devra expliquer comment le Québec, qui ne sera même pas partie à l'accord, pourra passer par-dessus le signataire, le Canada. De même, il devra répondre aux propos d'un Jean Garon, pour qui social-démocratie et libre-échange ne vont pas de pair.

Contre vents et marées, depuis quinze ans, la souveraineté rallie environ le tiers des suffrages. C'est à ce noyau, dur et nostalgique, que M. Parizeau s'adresse, lui insufflant la ferveur de naguère. Il reprend le flambeau de « la nécessaire souveraineté » là où il l'avait laissé en novembre 84. Mais, de toute évidence, la majorité des Québécois ne ressent pas avec la même intensité, à dire le moins, ce besoin de libération. C'est pourtant chez ces « hérétiques » que M. Parizeau doit faire des gains, fort aléatoires pour l'instant.

Que les anciens combattants reprennent du service en balayant « l'affirmation nationale » et les décisions du dernier congrès, libre à eux. Mais comment recréeront-ils la coalition et rallieront-ils à la Cause les modérés, les jeunes et la garde montante, par exemple, qui ne veulent pas refaire la dernière guerre ? La revanche des orthodoxes, en se confirmant, risque d'élargir le fossé avec la majorité et d'assurer la pérennité de M. Bourassa.

— GILLES LESAGE

Tout un cheval de Troie !

BILLET

GILLES LESAGE

S'il ne s'agissait de chevaux, je donnerais ma langue au chat. Mais comme je n'y comprends guère, j'en ai presque le mors aux dents.

Comment s'y retrouver, en effet, dans la cavalcade furibonde qui entoure l'affaire de Blue Bonnets — B.B. pour les initiés — depuis la veille de Noël ? Montant sur ses grands chevaux, le propriétaire du vieil hippodrome lance un ultimatum au ministre responsable. Fier et impétueux comme un pur-sang arabe, M. Michel Pagé oppose une catégorique fin de non-recevoir à M. Robert Campeau. Sur ce, la ville de Montréal vient à la rescousse de la rossinante du boulevard Décarie. Elle n'en cesse pas moins de hennir.

Mais elle le fait toujours, dans le chevauchement d'une année à l'autre. De sorte que le musèlement définitif appréhendé n'est que temporaire. Pendant que l'on piaffe d'impatience à Pointe-aux-Trembles, à Laval, à Longueuil et à Saint-Hubert; pendant que l'honorable ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (ouf!) élabore des scénarios de remplacement; pendant que les hommes à chevaux ruent dans les brancards, la drôle de course continue.

Qui est la mouche du coche dans cette course contre la montre qui est tout, sauf chevaleresque? Qui joue le rôle du chevalier à la Triste Figure, le Don Quichotte d'un feuilleton télévisé que la pénurie des Fêtes a hissé au rang d'un drame national? M. Campeau prétend que son hippodrome est une vache à lait pour le gouvernement. N'est-il pas plutôt l'hipparque qui tente de lancer sa ca-

valerie, crinière au vent, à l'assaut des hippophages gouvernementaux?

Buffon serait furibond si, ressuscitant au Québec, il se rendait compte de ce qu'on y a fait de « la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite ». N'écouterait que son courage, il enfourcherait sûrement sa monture pour rosser tous ces maquignons qui, prétendument à cheval sur les principes, se transforment en laquais. Pour quelques dollars ou quelques millions de plus.

Qu'il est loin le noble Ordre équestre du Saint-Sépulcre, le redoutable Bayard, ou même les amusants Chevaliers de la table ronde, mieux connus dans nos chaumières! Au lieu de gentilles cabrioles ou d'époustoufflantes foulées, ce ne sont que ruades et saccades. Les fiers étalons deviennent des perchérons poussifs, les poulains fringants, dans leurs minables enclos, ressemblent à des chevaux de labour. Et les juments se lamentent sur leur triste sort, ruminant leur avoine durcie.

Pourquoi? Parce que, pour des raisons qui échappent encore au commun des mortels, B.B. est devenue un cheval de bataille. Qui éperonne qui? Qui est à califourchon? On n'en sait trop rien. Mais les attelages sont lancés au grand galop, chacun voulant gagner à tout crin. Pour l'instant, les chars sont nez à nez. Mais, à l'heure de négocier le dernier virage, il y a gros à parier mutuellement que personne ne voudra perdre la face.

A bout de souffle, au pas de course, recrues de fatigue, trotteurs, juments et hipparions en ont assez du remède de cheval qu'on leur administre, comme pour mieux les achever.

De toute évidence, il faut que le ministre, qui s'y connaît en chevaux depuis sa plus tendre enfance, s'attelle sous le harnais et se fasse le hippiatre d'une industrie qui est gravement malade. De son côté, met-

tant un terme à sa cavale furieuse, le financier torontois devra cesser de flairer un ignoble cheval de Troie dans le plan de relance, fort généreux, mis au point par le bronco de Portneuf et ses collaborateurs.

Qui mettra un frein à cette histoire chevaline qui tourne en rond de...course? Qui se fera le chevalier servant de l'esprit chevaleresque? Qui, au lieu de miser sur ses sabots bien ferrés pour la ruade épique, sautera prestement sur sa selle pour sauver une hipparchie en déroute?

Celui-là, qu'il soit palefrenier ou jockey, méritera qu'un Degas, un Monet ou un Seurat, en chante les louanges de gentleman. Il faudra qu'un lasso de centaure ou de pégase immortalise cet hippogriffe, de préférence monté dans son hippomobile, crinière flottante. Le symbole de son exploit hippique ne sera pas le tapan ou le mustang, mais l'hippopotame. Car, à lui seul, d'un adroit coup d'étrier, il aura réussi à maîtriser la folle et monstrueuse chevauchée.

Sinon, le sage le dit, il faudra bien un jour nettoyer les écuries d'Augias. Mais comment? Faudra-t-il faire appel à la R.C.M.P., la Royal Canadian Mounted Police, toujours fringante dans sa tunique rouge?

Plutôt, qu'il se lève au plus tôt celui qui veut qu'un jour sa statue équestre se dresse quelque part entre Longueuil et Laval, tel un Don Quichotte chanceux!

Hélas, à l'instar d'un gambler anonyme, je parie un billet de Loto-Québec qu'à moins d'un miracle, la piste sera vide au fil d'arrivée.

J'entends le rire chevalin d'un Templier. Étrange. Il est monté sur un bardot qui, est-ce possible, ressemble à l'autre...Bardot. Peut-être, en dernier recours, cette fameuse B.B., qui aime tant les animaux, devrait-elle voler au secours de notre B.B. du terroir.

Bourassa au Bar Harbor...

LE PREMIER ministre est installé au bord de la piscine du Sheraton Bar Harbor, à Miami. À l'heure de l'apéro, le ministre des Finances se joint à lui. Il prend un grand verre de lait écrémé. M. Lévesque bourre sa pipe.

— Gérard D., je t'ai fait venir pour que tu m'aides à dessiner le remaniement ministériel que j'ai promis pour le printemps. René (Lévesque) avait bien raison : c'est ce qu'il y a de plus difficile pour un chef de gouvernement, surtout quand c'est tranquille et que le monde nous aime comme ça. Ronald Poupart vient de m'apporter le plus récent sondage de Léger et Léger. Jacques Parizeau a des grosses croûtes à manger s'il veut me rattraper d'ici deux ans.

— Tu as bien raison, Robert. Prends, moi, par exemple. Ça va bien aux Finances, avec deux ministres : toi et moi. Pourquoi changer une paire gagnante ? J'y reste jusqu'à l'an prochain; alors, si tu veux me nommer lieutenant-gouverneur, je ferai un digne représentant de Sa Majesté et je n'aurai plus besoin d'aller dans Bonaventure.

— Qu'est-ce que je fais avec Lise (Bacon) ? Elle a eu sa statue des artistes, mais elle donne sa langue au chat. Je dirais bien à Brian (Mulroney) de la nommer au Sénat, mais ça va faire trop de peine à Solange Chapat-Rolland, à qui il a imprudemment promis ce couronnement de carrière.

— Pourquoi pas Claude Ryan au Sénat ? C'est vrai qu'il n'en veut rien savoir. Et pour être sûr de ne pas y aller, il s'est taillé de l'ouvrage pour jusqu'à l'an 2,000. Tu parles d'une belle-mère qui colle ! À part l'Éducation, il se verrait bien au Conseil du trésor.

— Ça adonne bien. Paul Gobeil s'y ennuie à mourir depuis que les caméras ne le pourchassent plus. Ryan au Trésor, quel bon tour à jouer à mes dépendants ! Que dirais-tu si j'envoyais Paul à l'Industrie et au Commerce ?

— A la place de Daniel Johnson, le yellow submarine ? D'accord, à la condition que tu envoies le frère de l'autre à la Justice. Il est plus à l'aise, ne trouves-tu pas ? depuis que Pierre Marc n'est plus dans le décor.

— Tu n'y penses pas ! Déloger Herbert Marx. Pourquoi pas, après tout. Pour le punir, je le laisse avec son enfant chéri de l'opposition : le poste de solliciteur général. S'il se met encore les pieds dans le plat, la police va s'occuper de lui mieux que moi.

— Tu devrais déplacer la bonne mère Thérèse (Lavoie-Roux).

— Je voudrais bien, mais LE DEVOIR ne voudra pas. Et Robert Dutil n'a pas encore enfourché son dix-vitesses. En passant, mon affaire de ministres délégués, ce n'est pas un gros succès. Heureusement, les journalistes n'y voient que du feu, craignant d'être taxés d'anti-féminisme s'ils critiquent Louise Robic et Monique Gagnon-Tremblay. S'ils le faisaient, ça me rendrait service. Jacques Samson a bien eu raison de les recaler, dans *Le Soleil*, mais je ne sais comment le leur dire.

— As-tu remarqué comme, à part Marx, nos Anglais vont bien. Pas question de déplacer John Ciaccia et Clifford Lincoln, mais Richard French se croit mûr pour une promotion.

— Oui, je sais. Et où ? Rien de moins que les Affaires culturelles ou la Police. Sais-tu qu'il a déjà « surveillé » la RCMP et écrit *How Ottawa decides?* Est-il assez masochiste, celui-là !

— Un autre qui attend une promotion, c'est Gil Rémillard.

— Mais il va l'avoir avec la fusion des Relations internationales et du Commerce extérieur. Que faire avec Pierre MacDonald ? Il n'est pas avocat, je ne peux pas le nommer juge. Je le garde en banque. (Robert rit de bon cœur.)

— Pierre Paradis m'a donné bien du fil à retordre avec la réforme de l'aide sociale. Impétueux et buté qu'il est, ce jeune « bleu ». Tu devrais ne



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

lui laisser que le Travail, avec son ami Louis Laberge.

— Je voudrais bien, mais qui d'autre vois-tu pour faire avaler la pilule amère de l'aide sociale, surtout aux moins de 30 ans ?

— Je ne sais pas.

(Gérard D. s'allume un gros cigare, pendant que Bourassa demande un autre verre de lait. Le téléphone sonne. C'est Gérard Latulippe. Robert doit lui expliquer pour la enième fois que son idée n'est pas faite et qu'il ne sait pas s'il pourra réintégrer le conseil des ministres. Il revient à la piscine, fait deux brasses pour se calmer les nerfs et revient s'asseoir près de son ministre, qui commande un scotch, sous l'oeil réprobateur de Robert.)

— Pauvre Latulippe, ça lui prend du temps à comprendre. Il devrait savoir que s'il revient au saint des saints ministériel, il y a vingt députés qui vont se lamenter à leurs amis journalistes.

— Justement, un remaniement, c'est pour se débarrasser du bois mort et faire place au sang neuf. Mais du bois mort, il n'y en a pas dans notre brillante équipe, tu l'as dit souvent. Tu n'es toujours pas pour te défaire d'Yvon Picotte, dit le nouveau marié, ou de Gilles Rocheleau, la coqueluche de Hull. De Michel Pagé, peut-être ?

— J'y ai pensé aussi. Il est un peu trop fendant à mon goût. Mais tu l'as vu manoeuvrer avec Robert Campeau. À fendant, fendant et demi qu'il a été, le bronco de Portneuf. Je le garde, la petite peste à Jean Garon, même s'il rue dans les brancards.

— Un autre que j'aime beaucoup, c'est Michel Gratton.

— Tu as raison, Gérard. À la période de questions, il est toujours le premier à rire de mes farces. Des fois, elles sont plates, je le sais, mais lui, il les trouve toujours drôles, il m'encourage, il en remet. Un vrai *cheerleader*. Il est parfait à sa place : à côté de moi.

— Et moi qui pensais que j'étais irremplaçable comme leader du gouvernement. Ça me fait de la peine.

Tu regardes toujours par-dessus mon épaule, aux Finances, et voilà que tu trouves Gratton meilleur que moi.

— Voyons, Gérard, ne le prend pas comme ça. Michel n'a que la moitié de ton expérience parlementaire. Tu as tout vu, forcément, depuis Duplessis et après 31 ans de service, de sorte que rien ne te surprend de moi, tandis que lui, il rigole encore.

— OK. Revenons à nos moutons. Tu ne penses pas que Marc-Yvan Côté devrait modérer ses... transports ? Il en mène un peu large, l'organisateur en chef, et les journalistes qui cherchent la petite bête noire pourraient bien finir, n'est-ce pas...

— Non, le duc de Charlesbourg m'a trop aidé quand j'en avais besoin en 85, il s'occupe bien de ses affaires et de nos affaires. Je ne vois pas ce que tu as à lui reprocher.

— Moi ? Rien, à vrai dire. Mais si ça continue comme ça, il n'y en aura pas de remaniement. Pierre Fortier, peut-être. Tu pourrais l'envoyer PDG d'Hydro-Québec. Ça forcerait Parizeau à se porter candidat chez lui, dans Outremont. Il ne pourrait se défilier. On le battrait à plate couture.

— Tu lis dans mes pensées, Gérard. Brillant, il veut éviter les pièges à ours. Mais, dénué de flair politique, il ne pourra manquer celui-là, comme il s'est fait prendre par Gerald Godin, le poète bavard, avec la direction du PQ.

— Il reste André Bourbeau, André Vallerand, Albert Côté, Raymond Savoie. C'est mince, comme chaise musicale. Après deux ans, un seul nouveau ministre, Yves Séguin, le Robin des bois du Revenu, ce n'est pas la mer à boire. Il faudrait se forcer un peu plus.

— Je sais, mais je ne peux pas. Jacques Chagnon, Guy Rivard, Claude Trudel, Guy Bélanger, Christos Sirros, Claire-Hélène Hovington, devront encore patienter avec l'arrière-ban. Que veux-tu ! les sondages, même les plus légers, disent que nous sommes parfaits. Ce n'est pas moi qui vais les contredire, hein ? On ne change pas une combinaison gagnante. Tant pis pour ceux qui attendent, comme le président Pierre Lorrain. S'il n'est pas bon où il est, je ne suis toujours pas pour lui donner une promotion. — moins de l'envoyer sur le vrai Banc.

— Pourquoi s'énerver ? Le printemps, ça dure jusqu'à la Saint-Jean. As-tu remarqué comme les ministres se forcent depuis quelque temps, comme s'ils avaient un examen à subir ? Tu es un bon préfet.

— C'est bon, c'est bon. Aussi bien en rester là. On a bien travaillé tous les deux. Aussi bien en rester là et laisser courir les rumeurs de journalistes. Ronald et Jean-Claude Rivest s'en occupent bien. Il se fait tard. Un dernier plongeon et on va rejoindre nos femmes. Sinon, la belle-mère, la vraie, va s'impatienter.

(Le téléphone sonne. C'est Brian qui, de West Palm Beach, prend des nouvelles de son ami Robert et l'invite à lui rendre visite. C'est d'accord, à la condition que ça ne se sache pas.)

— Allez, Robert, la vie est belle. Souhaitons-nous une autre bonne année et beaucoup de chance tout au long de 1988. Bye Bye 87 !

TABLE DES MATIÈRES

Prix Jules-Fournier 1988	3
Huitième lauréat du prix Jules-Fournier	5
Proclamation du prix Jules-Fournier 1988	7
Gilles Lesage ... ou l'art de la chronique parlementaire	13

Chroniques de Gilles Lesage

-Le bonheur national brut	17
-Des coups de pouce royaux	18
-Héritage codé du fondateur	19
-Des nuages sur le lac Meech	20
-Le test de la "distinction"	21
-Conseil souverain ... fantôme	22
-L'apocalypse selon Johnson	23
-La longue marche du PQ	24
-Les ajustements de Bourassa	25
-La récréation de Bourassa	26
-Le butin de Bourassa	27
-Le pacte doit être respecté	28
-Le français rêvé par Ryan	29
-Les humiliés de Regina	30
-La langue en "fast food"	31
-Elle donne sa langue au chat	32
-Un effeuillage partiel	33
-Diversion linguistique	34
-La foi selon Parizeau	35
-Tout un cheval de Troie	36
-Bourassa au Bar Harbor	37

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

PRIX JULES-FOURNIER 1988

Le prix Jules-Fournier du Conseil de la langue française est attribué à un journaliste de la presse écrite publiée au Québec

- pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française;
- sans distinction de son secteur d'activité: éditorial, reportage, nouvelles internationales ou locales, chronique des sports, dossiers, etc.

Le candidat doit avoir pour occupation principale, régulière et rétribuée, l'exercice d'une fonction de journaliste pour le compte d'entreprises de presse:

- quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou toute autre forme de périodiques;
- à l'exception des publications vouées à la défense d'intérêts particuliers:

journaux ou bulletins d'entreprises, de l'administration publique ou d'associations.

Le candidat doit résider au Québec, être citoyen canadien ou immigrant reçu.

NOM ET NATURE DU PRIX

Le prix du Conseil de la langue française porte le nom d'un journaliste, Jules Fournier, qui travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie*, succéda à Olivar Asselin à la direction du *Nationaliste* et fonda aussi son propre journal, *L'Action*.



1884-1918

Le prix est attribué à l'automne de chaque année.

- Le lauréat reçoit une somme de 5 000 \$.
- Le Conseil lui remet aussi un parchemin faisant état des motifs pour lesquels le prix est décerné.
- Les articles primés sont publiés dans la collection «Notes et documents» du Conseil de la langue française.

PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Le journaliste doit:

- présenter lui-même sa candidature ou être proposé par un autre journaliste
 - utiliser le formulaire préparé par le Conseil de la langue française
 - fournir un curriculum vitae
- joindre au moins dix articles originaux et signés, totalisant un minimum de 15 000 mots, parus entre le 1^{er} août 1986 et le 31 juillet 1988

(Ne sont pas admissibles les articles suivants:

- les traductions en français d'articles écrits en une autre langue;
- les articles ayant plus d'un auteur;
- les entrevues dont l'essentiel ne comprend que des questions et réponses.)

- expédier le dossier de candidature au Conseil de la langue française à l'attention de monsieur Robert L'Heureux, secrétaire.

Toute présentation de candidature doit parvenir au Secrétariat du Conseil de la langue française avant le 30 septembre 1988.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Pour l'attribution du prix, le jury tient compte, notamment, des critères suivants:

- la correction de la langue
- la clarté et la précision du style
- la rigueur de l'exposé.

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder le prix s'il le juge à propos.
Les dossiers sont traités confidentiellement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

On peut obtenir les formulaires d'inscription en s'adressant

- soit à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec
 - soit à la rédaction du journal
- soit au Conseil de la langue française:

Service des communications
Québec (418) 644-2857
Montréal (514) 873-2285